

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 7 AVRIL 2014 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(27)

Présidence : M. Pierre-Olivier Nobs

Présents : 72 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Gisela Kilde
M. Elias Moussa
Mme Loraine Peisl
Mme Elisabeth Reber Jung
M. Suleyman Sinaci
M. Frédéric Widmer

Absents : Mme Marina Flores
M. Pierre Kilchenmann

Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
N. René Marty
M. François Miche
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 7 avril 2014

Ordre du jour

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette séance consacrée au message n° 30 du Conseil communal concernant le PAL et à la thématique de la fusion.

"Je salue les membres du Conseil communal, mes collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale et les visiteurs présents sur la tribune, dont en particulier Mme Claudia Clément, Présidente du Conseil général de Marly, Mme Francine Defferrard, Présidente du Conseil général de Villars-sur-Glâne, M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général de Villars-sur-Glâne et membre de la Commission de fusion (le plénum applaudit les membres précités en guise de bienvenue), M. André Schoenenweid, Député, ainsi que M. Oliver Collaud, ancien Président du Conseil général et les enfants de Mme Lise-Marie Graden. Soyez les bienvenus parmi nous. J'adresse enfin mes salutations aux représentantes et représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 17 mars 2014, contenant l'ordre du jour de notre séance a été envoyée avec les documents s'y rapportant dans les délais légal et réglementaire. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour?"

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 26 de la séance du 24 février 2014;
3. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2014 au 8 mai 2015;
4. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2014 au 8 mai 2015;
5. Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires – message n° 30;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'Edilité
Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
6. Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016";
Rapport de la Commission de fusion
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Alain Clément, Syndic
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires lui demandant d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg;

Séance du 7 avril 2014

Ordre du jour (suite)

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 75 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant de poser la candidature de Fribourg pour l'obtention du label de l'UNICEF "Commune amie des enfants";
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant un rapport sur les centres d'animation socio-culturelle (CAS) de Fribourg;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires lui demandant d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain;
12. Décisions quant à la transmission:

de la proposition

- n° 11 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal [l'élaboration d']un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement;

des postulats

- n° 114 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier, par le truchement de ses délégués à l'Agglo, le maintien du passage des bus à la route de Grandfey et à l'allée du Cimetière lors de la mise en service du pont de la Poya;
- n° 115 de M. Christophe Giller (UDC) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal d'intervenir, par le truchement de ses délégués à l'Agglo, pour obtenir la suppression de 30% à 50% des arrêts de bus sur le territoire de la commune;
- n° 116 de MM. Raphaël Fessler (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, ainsi que de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'externaliser le Service informatique de la Ville;
- n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la

Séance du 7 avril 2014

Ordre du jour (suite)

revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge;

- n° 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal l'étude d'un parking public au chemin Montrevers;
- n° 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 14 cosignataires demandant au Conseil communal l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo;
- n° 120 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal que la fontaine "Hommage à Jo Siffert" de Jean Tinguely reste à l'air libre à un endroit accessible au public;
- n° 121 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. François Ingold (Indépendant), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un parking payant pour les places de scooters et de motos;
- n° 122 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Jérôme Magnin (PLR), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels;
- n° 123 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 34 Mitunterzeichner beauftragen den Gemeinderat die Beteiligung und den Erfahrungsaustausch mit anderen Gemeinden über Integration "Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa" zu prüfen;
- n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner beauftragen den Gemeinderat die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen;
- n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont;
- n° 126 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 24 cosignataires demandant au Conseil communal d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit;

13. Réponse aux questions:

- n° 143 de M. Daniel Gander (UDC) relative au nouveau bulletin d'information de la Ville de Fribourg "1700" n° 301, janvier 2014;
- n° 145 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative aux conséquences de l'adoption de l'initiative "contre l'immigration de masse" du 9 février 2014 sur la recherche et l'innovation technologique,

Séance du 7 avril 2014

Ordre du jour (suite)

sur les entreprises et leur contribution fiscale, sur l'avenir du parc technologique "blueFACTORY";

- n° 146 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à une application pour protéger ses données;
- n° 149 de M. Christoph Allenspach (PS) relative aux suspensions pour affiches sur la façade d'Equilibre;
- n° 152 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) relative à l'accueil extrascolaire de l'Auge-Neuveville;

14. Divers (allocution de fin d'année présidentielle).

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président s'exprime comme suit:

"Le groupe de travail chargé du toilettage du règlement de notre Conseil s'est réuni le 10 mars 2014 et a décidé d'associer à ses travaux Mme Lise-Marie Graden. Le Bureau a entériné cette décision en date du 12 mars 2014.

Le Bureau du Conseil général avait écrit à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en date du 25 février 2014 lui demandant d'être invité à l'inauguration du Pont de la Poya. Je donne lecture de la réponse du Conseiller d'Etat Directeur, M. Maurice Ropraz, qui s'exprime dans les termes suivants:

'La cérémonie officielle d'inauguration aura lieu le vendredi 10 octobre 2014, en présence de très nombreux officiel(le)s dont Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale. La Ville de Fribourg, qui a mené le projet Poya pendant de nombreuses années et qui s'est investie dans sa réalisation, sera bien entendu associée à ces festivités. La liste définitive des invité(e)s est encore en cours d'élaboration, je ne manquerai pas de vous tenir au courant de son évolution.'

Je laisse à chacun le soin d'interpréter ces propos.

Concernant le déroulement de nos débats, suivant leur avancement, il y aura une pause de dix minutes précises vers 21.15 heures. Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste de présence et que nos débats sont enregistrés. En vertu de l'article 44 de notre règlement, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et de la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous remercie d'apporter, avant les 'Divers', vos propositions et postulats écrits, ainsi que vos questions ou l'annonce d'une question orale. Vos questions sont à adresser au Conseil communal, non pas à un Conseiller communal, selon l'article 66, alinéa 1 de notre règlement.

Enfin, dans la mesure du possible, je vous prie de transmettre vos interventions, postulats, questions ou propositions en format électronique, afin d'alléger la tâche du Secrétariat du Conseil général.

Séance du 7 avril 2014

Communications du
Président (suite)

Pour la dernière fois, j'évoque la teneur de l'article 70 de notre règlement qui stipule que: 'Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance.' Je n'hésiterai pas à appliquer son 3^{ème} alinéa et à rappeler à l'ordre le membre qui blesserait les convenances."

000

2. Approbation du procès-verbal n° 26 de la séance du 24 février 2014

Le Président mentionne la note du Secrétariat du Conseil général transmise aux membres dudit Conseil concernant la confusion de personne et de lire en page 395 Mme Béatrice Acklin Zimmermann, et non pas Mme Béatrice Ackermann-Clerc.

Aucune autre observation n'étant émise, ledit procès-verbal est ainsi approuvé avec remerciements à son auteure.

000

3. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2014 au 8 mai 2015

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, "les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des voix, le Président procède au tirage au sort." Cette remarque vaut pour les deux élections figurant à l'ordre du jour de la séance.

Discussion

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit:

"Pour la Présidence du Conseil général, le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a le grand privilège de présenter la candidature de notre actuel Vice-Président, M. Marc Bugnon. Il effectue actuellement sa troisième législature en tant que Conseiller général. M. M. Bugnon est un grand connaisseur de notre ville: né à la Planche-Inférieure, il a grandi au Schoenberg et a vécu à Torry. Marié et père de famille, il vit actuellement à Bourguillon. Titulaire du brevet d'avocat depuis vingt ans, M. M. Bugnon a d'abord travaillé durant six années comme conseiller juridique à l'actuelle Direction cantonale des institutions. C'est dire qu'il est aussi un grand connaisseur des affaires communales. Puis, il a été substitut du procureur et juge d'instruction, avant de devenir procureur en 2011, en charge spécialement des crimes de sang et autres infractions violentes. M. M. Bugnon a d'autres engagements encore: membre du Conseil de paroisse Saint-Nicolas et Saint-Paul, vice-président du Club athlétique de Fribourg, il a aussi présidé les Amis de Bourguillon, il a été secrétaire de l'Association des intérêts du quartier du Schoenberg. Notre groupe est intimement convaincu qu'avec les hautes compétences, notamment juridiques, et de sa longue expérience de nos institutions, il saura parfaitement mener notre Conseil et le Bureau avec talent et avec l'efficacité requise. Je vous remercie toutes et tous de soutenir sa candidature."

Séance du 7 avril 2014

Election à la Présidence du
Conseil général pour la
période du 9 mai 2014 au 8
mai 2015 (suite)

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement
procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	71
Bulletins rentrés	71
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	1
Bulletins valables	69
Majorité absolue	35

Est élu M. Marc Bugnon avec 65 voix.

Ont obtenu des voix: M. Claude Schenker (2), Mme Manon
Delisle (1) et M. Vincent Jacquat (1).

Le Président félicite M. Marc Bugnon de son élection et lui
souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat.
(Applaudissements)

M. Marc Bugnon, Président élu, déclare ce qui suit:

*"Je vous remercie évidemment beaucoup pour la confiance
que vous me témoignez aujourd'hui. Ich danke ihnen ganz herzlich für ihr
Vertrauen. Pour répondre à quelqu'un qui me posait la question il y a quel-
ques minutes, je ne sais pas si aujourd'hui c'est le plus beau jour de ma
vie, mais je m'engage à lui répondre dans exactement une année lors de
mon discours de clôture, si j'arrive jusqu'à ce discours de clôture..."*

*Plus sérieusement, je me réjouis de me mettre à disposi-
tion du Conseil général. Je souhaite pouvoir compter sur la collaboration de
tous, en particulier sur celle des membres du Bureau et sur celle du Se-
crétariat du Conseil général. Je me réjouis de collaborer avec eux. Comme
le veut la tradition, désormais bien établie, tout à l'heure j'ai le plaisir, si tant
est que nos débats finissent à une heure convenable, de vous inviter au
verre de l'amitié au café du Gothard. Merci encore. Nochmals danke." (Ap-
plaudissements)*

000

4. Election à la Vice-Prési-
dence du Conseil géné-
ral pour la période du 9
mai 2014 au 8 mai 2015

Discussion

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit:

*"Le groupe socialiste vous propose ce soir la candidature
de notre collègue Lise-Marie Graden. Mme Graden est mère de trois en-
fants qui viennent de nous rejoindre à la tribune d'ailleurs. Elle occupe ac-
tuellement le poste de cheffe du Service de la justice à l'Etat de Fribourg.
Elle est avocate de formation. Elle a intégré notre parlement au début de la
présente législature et a été Présidente de la Commission spéciale de*

Séance du 7 avril 2014

Election à la Vice-Présidence
du Conseil général pour la
période du 9 mai 2014 au 8
mai 2015 (suite)

l'information, membre du comité de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg, ainsi que de la Commission scolaire.

En dehors de ses activités familiales, professionnelles et politiques, Mme L.-M. Graden, à l'énergie inépuisable, est également membre du comité de l'Association espace culturel du Nouveau Monde et du comité de l'Association 'Ancienne Gare'.

Je vous remercie donc d'apporter votre soutien à une candidate expérimentée, engagée, au franc-parler largement apprécié, extrêmement motivée par ce nouveau défi et qui, à n'en pas douter, formera avec notre nouveau Président élu un tandem complémentaire et même, j'ose le mot, harmonieux pour cette prochaine année de législature."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	72
Bulletins rentrés	72
Bulletin blanc	0
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	71
Majorité absolue	36

Est élue Mme Lise-Marie Graden avec 63 voix.

Ont obtenu des voix: MM. François Miche (6), Bernhard Altermatt (1) et Pascal Wicht (1).

Le Président félicite Mme Lise-Marie Graden de sa brillante élection en qualité de Vice-Présidente de ce Conseil pour la période du 9 mai 2014 au 8 mai 2015 et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ce mandat. (Applaudissements)

Mme Lise-Marie Graden (PS) remercie ses collègues du plénum et confirme qu'elle n'a aucun doute que la collaboration sera harmonieuse.

ooo

5. Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires

Rapport de la Commission financière

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"La Commission financière a traité le message n° 30 lors de sa séance du 27 mars 2014 en présence de M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité, de M. Thierry Bruttin, architecte de Ville et de Mme Delphine Galliard, urbaniste. Je tiens à les remercier de leurs explications détaillées et de nous avoir informés quant à la teneur des

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

débats et des réflexions menées par la Commission de l'Edilité sur ce thème. Nous avons également apprécié de recevoir une note récapitulative des coûts globaux relative à la révision du PAL et aux différents projets urbains développés en parallèle. La Commission aurait cependant apprécié de recevoir ce récapitulatif avant sa séance afin de pouvoir l'étudier de manière appropriée.

Sous l'angle purement financier, ce message n'a pas fait l'objet de longues délibérations au sein de notre Commission, qui s'est néanmoins interrogée sur l'augmentation du crédit demandé par rapport au montant annoncé dans le cadre du budget 2014. Les explications données par le Conseil communal sur ce point, par ailleurs mentionnées dans le message sur l'élaboration d'un nouveau concept de stationnement, ont convaincu la majorité de notre Commission.

Certains concepts présentés dans le message, ainsi que les prévisions en termes de croissance de population, ont suscité des interrogations. La capacité de la Commune à tenir les délais impartis par le Canton pour la remise du dossier a également soulevé quelques doutes.

La Commission financière a approuvé, par 5 voix contre 1, mais 2 abstentions, la demande de crédit du Conseil communal telle que proposée dans le projet d'arrêté du message et invite le Conseil général à faire de même."

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rűck, Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

"La Commission de l'Edilité a examiné le message qui nous est soumis ce soir dans sa séance du 26 mars 2014. Il a été présenté par le Directeur de l'Edilité, M. le Vice-Syndic Jean Bourgnicht, accompagné de M. Thierry Bruttin, architecte de Ville, de Mme Delphine Galliard, responsable de la révision du PAL et de Mme Barbara Ackermann, responsable du développement durable. Au nom de la Commission, je tiens à les remercier pour leur immense travail dans ce dossier complexe. La plupart des membres de la Commission de l'Edilité ont pu prendre connaissance de l'état des travaux, notamment des conclusions du volet A de la révision du PAL, lors de la présentation faite aux membres du Conseil général du 19 mars 2014.

Le volet A avait pour mission de dresser un constat et de définir les objectifs et les stratégies pour des sujets aussi variés que le dosage des fonctions, le développement des transports publics et la mobilité douce, la gestion des flux du trafic, la qualité des espaces publics et des espaces naturels et paysagerie, etc., etc. Le document de synthèse distribué est important. Il fait aussi le lien avec les autres niveaux de planification à l'échelle de l'agglomération et du canton. La Commission de l'Edilité salue l'effort de communication important du Conseil communal. Si, jusqu'à présent, la révision du PAL volait plutôt au-dessus des nuages, il semble qu'on les a traversés maintenant et qu'on commence à voir la terre. Le volet B, qui fait l'objet du message et de la demande de financement qui en découle, servira à amener l'avion jusqu'à la piste d'atterrissage. Transformer les douces visions sur lesquelles il n'est pas trop difficile de se mettre d'accord en un dur règlement communal d'urbanisme (RCU), bref en un document qui donne autant de droits qu'il en limite, voilà la difficile mission du volet B.

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

La Commission de l'Edilité a largement discuté de nombreux aspects du projet de révision dont les points chauds seront sans aucun doute la gestion de la mobilité sous tous ses aspects et le maintien de la qualité des espaces urbains, malgré les intentions et les besoins de densification importants.

Faut-il le rappeler? Nous ne pouvons nous prononcer réellement sur le contenu, mais seulement sur le financement de la poursuite des travaux. Le contrôle du contenu appartient au Conseil communal. Néanmoins, ces discussions sont la preuve de l'importance capitale de ce nouveau PAL pour la prochaine génération. Un PAL ne dure que quinze ans selon la loi mais il prend sa source bien avant et son esprit perdure bien plus longtemps. La Commission de l'Edilité a adopté par 7 voix, sans opposition, mais 3 abstentions, l'arrêté qui nous est soumis ce soir. Dans ce sens, elle vous recommande de faire de même et d'approuver ce message."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration qui suit:

"Je remercie tout d'abord la Présidente de la Commission financière et le Président de la Commission de l'Edilité, qui viennent d'apporter leur soutien à l'arrêté qui vous est soumis. Cela dit, je vous rappelle que l'objet du message sur lequel vous devez vous prononcer ce soir est bien l'octroi d'un montant de 380'000 francs dont le Conseil communal a besoin pour finaliser les travaux de révision du PAL et cela, jusqu'à sa remise au Canton le 31 décembre 2014 au plus tard. A ce propos, il y a donc un peu plus d'une année que le Conseil général a voté un montant de 250'000 francs destiné à établir le volet A, en d'autres termes à la conception directrice du futur PAL. Ce travail est maintenant terminé et il en a résulté un rapport stratégique de plus de 300 pages, ainsi qu'un document résumé qui a été produit et mis en annexe du présent message. Ce rapport propose une vision stratégique territoriale de la Ville pour les 15 à 20 prochaines années en se basant sur le Plan directeur d'agglomération et cela au travers des thèmes principaux d'urbanisme, de mobilité et de paysage. Les objectifs et principes qui y figurent constituent l'ossature du futur développement de la ville et doivent être désormais finalisés dans le cadre du volet B. Il est important de souligner qu'à ce stade du volet A, rien n'est encore liant, au contraire des documents finaux qui seront élaborés et déposés au Canton. C'est notamment le cas, et je tiens à le souligner, des cartes qui figurent tant dans le rapport que dans la brochure et qui ne sont encore qu'illustratives. Elles sont susceptibles d'évoluer et aussi d'être corrigées. Ainsi que vous pouvez le voir à la page 7 du message, le montant de 380'000 francs qui vous est demandé ce soir est donc principalement destiné à formaliser ce qui a été produit dans le volet A. Ce montant est indispensable pour pouvoir livrer les éléments que la loi nous impose de fournir car ils sont constitutifs du dossier du PAL. Il s'agit du dossier directeur constitué des plans directeurs et du programme d'équipement, du plan d'affectation des zones, du règlement communal d'urbanisme (RCU), des PAD et du concept de stationnement. En plus de la rédaction et de l'établissement de ces documents, le montant prévu contient aussi un montant de 45'000 francs consistant en un avenant au volet A, avenant qui est la conséquence d'une implication plus importante que prévu initialement de la Commission d'aménagement et de la Commission du PAL avec l'organisation d'ateliers participatifs. Cette démarche s'est rapidement avérée indispensable pour éviter que le volet A ne soit conçu que par les mandataires, l'administration et le Conseil communal. De même, un montant de 60'000 francs permettra d'informer au mieux, non seulement le Conseil

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

général, mais l'ensemble de la population par le biais de la brochure que vous avez reçue et aussi par la présentation d'un petit film d'une dizaine de minutes que celles et ceux qui étaient présents lors de la soirée d'information à la salle du Service du feu ont pu découvrir. Par ces moyens plus simples d'accès que le rapport stratégique complet et par l'organisation de six forums dans les différents quartiers de la ville, entre la mi-mai et le début juillet, le Conseil communal témoigne ainsi de sa volonté d'échanger avec la population, alors qu'il n'en a pas l'obligation légale.

Un mot encore, puisque Mme la Présidente de la Commission financière y a fait allusion, le délai du 31 décembre 2014 doit évidemment être tenu. On n'a pas le choix d'ailleurs de ne pas le tenir. Il est vrai qu'il faudra dans ce contexte encore régler la transition entre M. T. Bruttin et le futur architecte de Ville, mais d'autre part il faut savoir que M. Bruttin n'est pas le seul acteur de cette révision du PAL, même s'il en est un des moteurs. Vous savez qu'il y a actuellement au service d'urbanisme une personne qui travaille à 100% sur ce dossier, c'est Mme Delphine Galliard. Il y a des mandataires, notamment sur tout le volet de formalisation, dont le bureau Artefact. Il y a aussi le service juridique de la Ville qui est très fortement impliqué dans ces travaux, d'où le fait que la Ville et la Direction de l'Edilité sont persuadées que nous pouvons tenir ce délai du mois de décembre, sans trop de problèmes. Evidemment, cela demandera beaucoup de travail. C'est avec ces quelques considérations que je vous demande, au nom du Conseil communal, d'entrer en matière et d'approuver l'arrêté tel qu'il vous est soumis."

Rapport du groupe des Verts

M. Rainer Weibel (Verts) tient les propos suivants:

"Le groupe des Verts s'est penché d'une part sur le message relatif au crédit de 380'000 francs pour la formalisation de la [conception directrice et des mandats complémentaires de la] révision du PAL et d'autre part surtout sur le rapport jaune, visions et objectifs du PAL, 2014–2030, donc le volet A. Nous avons participé aux ateliers, aux trois commissions saisies du dossier et avons même étudié le rapport préparatoire de 300 pages, avec ces 150 pages de plans annexés. Tous ces documents sont sujets à des interprétations qui peuvent différer fortement.

Le positif d'abord: nous pouvons en principe soutenir la majorité des constats analytiques, les problèmes et déclarations évoqués ainsi que les objectifs en matière d'aménagement prononcés dans un nuage global. Nous n'avons pas constaté de contradictions fondamentales avec les plans directeurs de l'agglomération ou du canton ou la législation fédérale. Nous sommes ravis de constater la volonté de renoncer aux 'zones grises' du plan de zone actuel, donc aux zones réservées au PAD.

Cependant, une large majorité du groupe vert demande le renvoi afin que vous nous soumettiez ce crédit avec des compléments indispensables lors de la séance du 26 mai ou du 30 juin 2014 au plus tard.

Globalement, nous reprochons au rapport et au message un manque de clarté et de précision par rapport aux objectifs visés en matière d'aménagement pour les quinze prochaines années. Ces objectifs doivent être définis d'abord en faveur des habitants et travailleurs déjà présents aujourd'hui, et ensuite pour les 11'000 habitants et les 10'000 places de travail en plus, que la statistique fédérale nous prédit. Voulons-nous pour ces nouvelles arrivées: 5'000 nouveaux appartements, 20 nouvelles tours de bureau et surtout 10'000 nouvelles places de parc pour

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

5'000 voitures habitants et 5'000 pendulaires de plus? Nous sommes de l'avis que le Volet A doit définir maintenant des exigences claires en vue de l'élaboration des documents du volet B du PAL.

Nous espérons que vous êtes tous conscients que, dans la logique de la LATeC fribourgeoise, le vote de ce soir sur le crédit du volet B est la dernière occasion pour nous, - les représentants de l'électorat de la ville – d'influencer démocratiquement les objectifs en vue de la formalisation:

- *des plans directeurs;*
- *du plan de zones (PAZ);*
- *du règlement communal d'urbanisme (RCU);*
- *de la gestion de l'énergie et du stationnement.*

Une fois que le Conseil communal aura l'argent en poche, il pourra en faire ce qu'il veut. Les procédures d'information et de consultation publiques n'ayant qu'un caractère psychohygiénique et décoratif.

Or, le rapport et le message renoncent à déterminer les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre, et cela phase par phase. De plus, les deux documents contournent toutes les vraies décisions politiques, qui devraient servir de base de travail aux mandataires.

Voici les quatre principaux éléments qui font défaut ainsi que les quatre compléments nécessaires à demandés:

1. *Les critères de densification*

Selon quels critères décidera-t-on dans quels quartiers nous voulons densifier l'habitat et à quel degré? Quelle est la définition de 'densification diffuse'? Le choix des règles et critères principaux et généraux en matière de densification doit figurer au volet A pour être réalisé dans le volet B.

2. *La mobilité*

Le PAL doit définir le niveau de trafic acceptable: combien de bouchons, et en corollaire, combien de places de parc favorisant ces bouchons devraient être tolérés?

- a) *Le volet A renonce à définir la répartition modale à atteindre. La Ville est obligée de concrétiser les objectifs du Plan directeur régional en la matière.*
- b) *Nous demandons que le Conseil communal définisse les mouvements maximaux du trafic individuel motorisé pour chaque axe et chaque quartier, - à l'instar de ce qui existe – au moins pour une durée limitée - pour certains quartiers privilégiés ou quartiers touchés par le projet Poya. Ce plafonnement est à définir non seulement en respectant les limites de pollution de la législation fédérale et cantonale, mais avec des objectifs de qualité de vie pour toute la population.*
- c) *Nous constatons des contradictions ou au moins des questions laissées ouvertes auxquelles on doit répondre à court terme:*

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

- *D'une part, il faut éviter de définir comme axes structurants des axes qui traversent des quartiers dont on veut renforcer le caractère résidentiel avec des objectifs de densification. Vous trouvez de tels exemples contradictoires sur l'axe Marly - Fonderie vers Cormanon - et vers Affry- Jura et Poya en pages 64 et 68. Il faut fixer la décision de compartimentage dans le rapport A pour protéger les quartiers d'habitation et coordonner la planification avec l'Agglo.*
- *D'autre part, le mandat mentionné pour un nouveau concept de stationnement, selon Art. 24 ReLATeC, ne fixe aucun objectif quantitatif. Les 500 nouvelles places des parkings de liaison Manor-Centre Fribourg et Ancienne Gare déjà autorisées seront-elles encore compatibles avec les objectifs et plans visés par le Volet A?*

3. L'énergie

Le bilan énergie 2010 se limite aux bâtiments communaux et nous constatons que la mise en œuvre de mesures d'économie et de production renouvelable se fait rare. Nous cherchons en vain l'exigence d'un véritable plan d'énergie communal, pourtant obligatoire.

Nous exigeons que la ville utilise les moyens mis à disposition au niveau national et cantonal pour réaliser des ambitions chiffrées aussi bien pour la production d'énergie renouvelable de la STEP, les chauffages à distance, l'énergie solaire que pour les objectifs d'assainissement et d'efficience pour toutes les constructions,

4. Les Ecoquartiers

Il nous paraît inacceptable que le volet A ne prévoit pas d'Écoquartiers, par exemple pour les friches qui permettent une restructuration totale, ou pour des zones constructibles qui ne sont pas encore totalement aménagées, comme par exemple à Schiffenen, à Torry ou à blueFACTORY.

Et nous nous permettons encore de vous soumettre quatre propositions de compléments à exiger pour le Volet B, c'est-à-dire que le Conseil communal doit préciser ses exigences auprès des mandataires qui sont en charge de le formaliser.

1. Le plan de paysage

Le plan de paysage est l'élément le plus positif du volet A, avec son analyse structurante et la protection des grands éléments, notamment le plan des berges de la Sarine. Mais il faudra préciser les délais de concrétisation et les démarches auprès de la population, par exemple pour expliquer le principe et les conséquences des zones inondables en cas de crue, comme pour le Grabensaal, Derrière-les-Jardins, le parking des Augustins et autres, qui se retrouvent avec une autre définition d'utilisation.

2. L'évaluation

Afin d'assurer le suivi du PAL, une fois le volet B adopté, et de son application et afin de prendre les mesures correctrices nécessaires, il est indispensable d'exiger l'installation d'un instrument d'évaluation

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

pendant tout le processus de quinze ans qui permette de mesurer si les objectifs et les mesures sont toujours en adéquation avec les objectifs du plan.

3. La fusion

Le Conseil communal passe totalement sous silence le fait qu'il vise d'une part, la mise en vigueur des nouveaux plans et règlements pour 2018/19 et d'autre part, qu'il envisage la fusion avec les communes voisines pour 2021, alors que le besoin de coordination n'est pas assuré par le projet Agglo 2. Il faudra se positionner et poser ses exigences par rapport à ce conflit.

4. *Nous regrettons les écarts entre les projets fédérateurs évoqués dans la brochure du volet A et le message qui ne propose pas d'étapes de concrétisation.*

Nous sommes conscients de la pression du temps et surtout, du temps perdu avant 2010, ainsi que des changements intervenus sur le plan légal. Il est évident qu'un crédit pour le Volet B est nécessaire. Cependant, ce crédit est la seule occasion d'une intervention démocratique du Conseil général. Le renvoi ne prolonge pas la procédure, au contraire. Par des directives claires données aux mandataires, et qui font actuellement défaut, nous rattraperions finalement tout le temps perdu.

Je résume donc, en la motivant, notre proposition de renvoi. Nous exigeons:

1. *des critères clairs pour la qualité de densification;*
2. *des critères clairs pour la mobilité, des objectifs chiffrés, une décision sur le compartimentage, un but de répartition modale pour le territoire de la ville et des plafonnements par axe;*
3. *un plan d'énergie avec des objectifs chiffrés pour la consommation, production, distribution et des objectifs d'assainissement des bâtiments;*
4. *des Ecoquartiers à Torry, sur les Hauts de Schiffenen et blueFACTORY;*
5. *and last but not least, une version bilingue complète du volet A du rapport."*

Rapport du groupe libéral-radical

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit:

"Le groupe PLR a étudié attentivement le message n° 30 ainsi que les documents relatifs au PAL qui nous ont été transmis.

***Oui**, la révision du PAL est non seulement une obligation légale, mais elle est également nécessaire.*

***Oui**, des moyens doivent être alloués afin de pouvoir présenter un projet de qualité et dans le respect des délais, quand bien même nous doutons de certaines hypothèses avancées, comme le nombre de places de travail futures, estimées à 10'000 pour 11'000 nouveaux habitants, ainsi que l'absence totale d'un volet économique dans les visions et objectifs.*

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

Oui, l'information aux citoyens doit être soutenue.

Et encore **Oui** au travail réalisé jusqu'à aujourd'hui, travail conséquent et complexe.

Mais **non**, et clairement **non** au dépassement de crédit.

Il y a une année, dans le message n° 23 du 4 février 2013, les coûts estimés pour le volet B s'élevaient à 250'000 francs. A l'époque déjà, la Commission financière avait émis des critiques concernant de futurs dépassements de crédit, des critiques provenant de tous les groupes politiques. Lors du débat sur le budget 2014, un montant de 300'000 francs a été prévu. C'était déjà 50'000 francs de plus que les coûts initiaux estimés. Aujourd'hui, on ne parle pas de 250'000 francs, ni de 300'000 francs, mais de 380'000 francs, soit une augmentation de 130'000 francs respectivement de plus de 50% par rapport aux premières estimations de 250'000 francs de février 2013. Ce n'est tout simplement pas acceptable:

Premièrement, cette demande de crédit comprend 45'000 francs pour l'avenant au volet A ainsi que 60'000 francs pour notre information et celle des citoyens. Ces coûts ont certainement déjà été engagés et nous ne pouvons que déplorer cette manière de faire.

Deuxièmement, nous ne comprenons pas pourquoi un élément apparaît comme nouveau et génère des coûts à hauteur de 80'000 francs, alors que les bases légales n'ont pas changées. L'élaboration d'un concept de stationnement est prévue à l'article 24 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATec). Ce règlement était déjà en vigueur en 2013, lors du premier message sur le volet A et lors de la discussion sur le budget 2014. Il n'y a donc aucun élément nouveau susceptible de générer une telle hausse de coûts. Le bureau Transitec a par ailleurs déjà étudié le volet 'Stationnement' dans le cadre du Plan directeur de la Ville historique (PDH) – Quartier du Bourg.

Dans ce dossier, nous avons la désagréable impression d'être devant le fait accompli. De nombreuses études et réflexions ont déjà été entreprises. Et nous pensons légitimement que notre système politique enchevêtré conduit à une hausse des dépenses publiques qui, au final, ne profitent que très peu au citoyen lambda.

Les coûts actuels pour la révision du PAL, en tenant compte du crédit de 2004, s'élèvent à 875'000 francs. A cela il faut encore ajouter tous les frais des études complémentaires telles que mentionnées dans le récapitulatif qui nous a été transmis, c'est-à-dire encore 1'550'000 francs. Et ces coûts ne sont pas complets, puisque nous pouvons encore tenir compte également de trois montants acceptés, à savoir:

- 150'000 francs votés en 2010 pour des 'Etudes sur espaces publics (sites urbains et naturels)';
- 250'000 francs votés en 2011 pour des 'Etudes sur le développement territorial et urbanisme';
- 50'000 francs votés en 2012 pour des 'Etudes espaces publics/routiers études et aménagements'.

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

Au total, c'est donc 2'875'000 francs qui sont dépensés pour des études ou réflexions liées directement ou indirectement à la révision du PAL. Mesdames et Messieurs, c'est près de trois millions que nous avons dépensés ces quatre ou cinq dernières années. C'est beaucoup d'argent et beaucoup d'impôts de nos concitoyens engloutis dans ces études et réflexions. Au-delà de nos divergences politiques, je crois que le moment est venu de dire stop à cet emballement financier. Notre groupe est convaincu que la commune peut remplir ses obligations légales, proposer un projet cohérent et de qualité, informer correctement la population tout en maîtrisant les coûts et respectant les budgets.

Le groupe libéral-radical dépose donc ce soir une contre-proposition à l'article premier de l'arrêté, afin de respecter le crédit d'investissement tel que soumis dans le cadre du budget 2014, à savoir 300'000 francs au lieu de 380'000 francs."

Rapport du groupe socialiste

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après:

"Préalablement, le groupe socialiste remercie le Conseil communal du nouveau mode de collaboration avec le Conseil général au sujet du Plan d'aménagement local et de l'aménagement en général. Nous sommes très satisfaits de cette transparence tout à fait nouvelle et de la publication des documents sur le site Internet de la Commune, comme c'est le cas du volet A du PAL. Le fait que la loi donne compétence en la matière exclusivement à l'Exécutif est une aberration. Nous en sommes tous conscients. Les cinq élus du Conseil communal portent seuls toute la responsabilité d'une ville de 40'000 habitantes et habitants en plein développement. En donnant aux membres du Conseil général l'occasion de s'informer et de s'exprimer, le Conseil communal se décharge probablement partiellement. Le groupe socialiste est prêt à étudier tous les documents à fond, à prendre connaissance d'une vue d'ensemble en l'état et d'assumer une certaine responsabilité en faisant des propositions.

En étudiant le volet A du PAL, le groupe socialiste a pu constater des progrès importants par rapport au PAL en vigueur, notamment dans les domaines publics. Celui de la mobilité a gagné du profil et les domaines des espaces publics et des paysages, où le PAL en vigueur se contente de mentionner la Sarine et les vues touristiques, ont été soumis à une analyse approfondie qui permet de développer une stratégie. Par contre, le dossier de l'énergie, qui apparaît pour la première fois, mérite un approfondissement conséquent. J'espère que le Conseil communal est conscient, qu'en l'état, le dossier ne passera pas l'examen préalable des services cantonaux.

Nos préoccupations les plus vives concernent les domaines plutôt privés: le tissu urbain bâti et les activités dans les différentes zones de la ville. Le volet A nous indique certains objectifs tout à fait acceptables sur la densification et la structure future de la ville, mais sans analyse approfondie. Tout reste très sommaire, ce qui n'est pas souhaitable. Si on veut prendre en compte 11'000 nouveaux habitant-e-s et 10'000 emplois d'ici à 2030, il faut des stratégies très claires, il faut savoir dans les détails où on peut loger tout ce monde et où implanter les emplois. Nous sommes de l'avis que les analyses effectuées ne correspondent pas à un PAL d'une commune à l'échelle de Fribourg. Fribourg n'est pas Pierrafort-scha mais une ville d'une grande complexité. Nous ne disposons plus de beaucoup de terrains à bâtir. En quelque sorte, la ville est construite et le PAL doit forcément se baser sur une forte densification des constructions

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

et des activités tout en préservant voire en améliorant la qualité de vie. L'Edilité a créé des méthodes pour les centralités mais elles font défaut à la grande majorité des zones en ville. Que le volet A indique le terme 'densification diffuse' est de mauvais augure.

Le groupe socialiste demande deux démarches:

- 1. Une analyse détaillée dans tous les quartiers afin de connaître les potentialités d'une densification et de tirer des conclusions dans une stratégie. Ceci est primordial pour un développement durable de la ville et il est également souhaitable pour l'information des propriétaires des bâtiments. Pour cette analyse, l'EPFZ a développé une méthode appelée 'Raum+'. L'Agglo fribourgeoise est en contact avec l'institut qui l'utilise en partenariat avec des communes et des cantons. Lors de l'analyse, on peut envisager que la Ville de Fribourg se pose les mêmes questions: comment densifier sans perdre trop de surfaces? Comment prendre en compte la nature en ville?*
- 2. Une analyse des structures construites, du tissu urbain, en relation avec la topographie, les espaces publics et les paysages. L'objectif vise l'élaboration d'une stratégie de la structuration future des quartiers afin d'éviter le coup par coup qui a été opéré ces dernières années faute d'une base de données et d'arguments. De même, les activités devraient être analysées, afin de développer une stratégie qui permette de déterminer l'emplacement de ces nouveaux emplois.*

Le délai du 31 décembre 2014 pour le dépôt du PAL en vue de l'examen préalable est connu et le groupe socialiste ne veut pas freiner l'élan. Par contre, nous demandons de compléter le volet B du PAL, au plus vite, soit en 2015. Nous sommes prêts à voter un crédit supplémentaire, contrairement aux libéraux-radicaux. Nous allons même plus loin à l'avenir, le Conseil communal devrait prévoir un montant annuel pour une révision du PAL.

Certes, ce sont des coûts supplémentaires, mais cette nouvelle base peut créer une planification vraiment dynamique parce que des nouvelles stratégies pourront être adaptées dans les délais utiles, sans devoir attendre l'an 2030 pour la nouvelle révision qui entrera probablement en vigueur en 2040. Réviser le PAL tous les quinze ans appartient au passé et manque de flexibilité. A l'exemple de l'Agglo, la Ville devrait réviser son Plan directeur à très court terme sur une période de quelques années, afin de garantir le maintien de la dynamique du développement urbain et de lui permettre de s'adapter à la complexité croissante d'un contexte urbain.

Le groupe socialiste votera donc le crédit tel qu'il est présenté dans l'arrêté."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Georges Rhally (DC/VL) présente les arguments suivants:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a accepté à l'unanimité le montant de 380'000 francs pour financer les études pour formaliser les éléments constitutifs du PAL et les autres mandats complémentaires.

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

Nous félicitons le Conseil communal et en particulier la Direction de l'Edilité dans leur effort de communication pour expliquer à la population de Fribourg les enjeux de cette révision du PAL, les visions élaborées et les objectifs visés pour les quinze à vingt années à venir de notre ville de Fribourg.

Le volet A de cette révision, les travaux préparatoires résumant un état des lieux de la situation actuelle et d'une possible vision idéale de l'avenir de notre cité, sont présentés sous forme d'un rapport avec ses annexes sur le site Internet de la ville. Un condensé imprimé résume la masse importante des informations et met en exergue les visions et objectifs du nouveau PAL. Nous réitérons notre satisfaction sur ce projet général mais souhaitons exprimer quelques soucis quant aux conséquences des chiffres annoncés.

Les éléments principaux qui vont changer l'aspect de notre ville ces prochaines années sont, d'une part, la forte augmentation de la population et des places de travail en ville de Fribourg et, d'autre part, les importantes économies d'énergies souhaitées à l'horizon 2030.

Une augmentation de la population de 11'000 personnes à Fribourg, soit environ 1/3 de plus en quelques années, va générer une importante mise à jour des installations publiques et en particulier des écoles primaires et secondaires. On peut extrapoler le besoin futur de la ville à deux écoles primaires supplémentaires et un cycle d'Orientation additionnel dans nos murs. A cela s'ajouteront les besoins en équipements sportifs, culturels, etc. Si on peut espérer que l'augmentation de la population générera des rentrées fiscales supplémentaires, les emplacements des ces futures installations doivent être définis maintenant. Pouvons-nous encore agrandir les écoles existantes ou souhaitons-nous construire de nouvelles écoles? Le cas échéant, quels emplacements seraient les plus appropriés? Nous attendons de notre Conseil communal qu'il reprenne sans attendre le Plan directeur des écoles et qu'il lui donne une nouvelle dynamique tournée vers ces besoins futurs. Ces besoins en zone d'intérêt général devraient être précisés et indiqués dans le volet B de cette étude. Le coût important lié au développement de notre ville et indiqué dans ce PAL doit être estimé et anticipé. Notre groupe déposera un postulat en ce sens. Augmenter la population de 1/3, c'est à dire augmenter le volume construit et dédié à l'habitat de 1/3, ne passera pas sans casser des œufs. Le PAL désigne des surfaces à favoriser pour le développement urbain, dont des surfaces à densification diffuse. Dans nos esprits aussi, c'est un peu diffus et nous restons dubitatifs quant à la réussite de cet objectif 'ville du futur à 45'000 habitants'. On peut d'ailleurs se poser la question s'il est avantageux ou désavantageux de densifier une ville à un tel rythme. Avons-nous le choix de dire non? C'est une question qui a le droit d'être posée.

Les importantes économies d'énergie souhaitées à l'horizon 2030, appelées explicitement 'société 4000 watts', sont un deuxième facteur qui devrait, si ce but est effectivement à atteindre dans une quinzaine d'années, fortement influencer l'aspect de notre cité. Vivre en maison individuelle ou vivre en appartement a une conséquence importante sur la consommation énergétique de l'individu. Un immeuble des années 1960 ou un immeuble Minergie de notre époque indiquent des différences de déperdition de chaleur très importantes. Cet aspect doit ou devrait aussi influencer le développement ou les zones de régénérations de notre ville. Mais nous le répétons, ce projet est ambitieux, il est vaste, il suscitera de l'enthousiasme ou de l'incompréhension, mais il nous fixe des

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

objectifs et indique des visions. Et avoir de la vision, avoir des images de notre futur, est ce qu'il nous faut pour notre cité."

M. Pierre Marchioni (UDC) tient les propos suivants:

"Dire que le groupe UDC a rapidement digéré le message n° 30 serait loin de la vérité. Le message en question a provoqué une longue discussion qui s'est terminée sur un constat d'impuissance et d'insatisfaction face à un serpent de mer qui n'en finit pas de se dérouler dans un vide qui n'est rempli que par des demandes de crédits et d'augmentation de crédit à répétition. Au fil des années et des différents projets urbains développés parallèlement, nous avons appris une chose: l'impact des réflexions du Législatif sur le cheminement de ce serpent de mer est si dérisoire qu'il en est inexistant. Alors à quoi bon en rediscuter les détails? Nous sommes conscients que la discussion de ce jour devrait se limiter exclusivement au seul message n° 30 concernant une demande de crédit de 380'000 francs. Rappelons que nous en avons déjà dépensés 700'000 jusqu'à présent. Nous nous permettrons d'outrepasser ce cadre dans les quelques réflexions ci-après:

1. *Tout d'abord nous reconnaissons que le document PAL 'Visions et objectifs 2014/2030' est un excellent document de travail et nous tenons à en relever la qualité.*
2. *Nous attendions une vision axée sur des objectifs d'amélioration de qualité de vie et d'environnement. Des espaces verts autres que le cimetière. La sauvegarde en l'état des collines glaciaires de Torry et du Guintzet. Et on nous annonce 11'000 nouveaux habitants et 10'000 nouveaux emplois d'ici à 2030. Fuite en avant désespérante qui démontre un aveuglement inquiétant face aux réalités d'aujourd'hui et d'un futur proche. Pour les emplois, on nous répond 'blueFACTORY' et implantation de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée. Exactement ce que toute la Suisse recherche! Par quel miracle croyez-vous planter artificiellement, hors de tout environnement industriel, technologique et financier, des entreprises qui négocient en premier lieu sur la base d'avantages fiscaux. Vous n'ignorez pas que, dans le même temps, sur les bords du Léman où des parcs technologiques existent déjà, on nous annonce des taux d'imposition de 13 à 15%, alors que notre Canton ne pourra pas survivre en-dessous de 18%? Mais tout cela nous l'avons déjà démontré lors de la votation sur l'achat du site Cardinal et ce n'est pas l'objet direct de cette séance.*
3. *Ce document nous laisse un arrière-goût désagréable face aux interrogations qui demeurent en suspens par rapport à la réalisation de ses objectifs dans les faits. Nous comprenons que le PAL est un plan de portée générale dont il est impossible de chiffrer des montants sur des principes d'aménagement. Nous répondrons que, si on nous jette à la figure 11'000 habitants et 10'000 places de travail en plus, on doit être capable aussi de nous donner davantage de détails sur ce que cela va nous coûter! Ou alors nous admettons que tout cela relève de la fantaisie, et alors à quoi bon...?*
4. *Une autre interrogation nous travaille: la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Or, sur demande du Conseil d'Etat fribourgeois elle sera applicable*

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

dès le 1^{er} mai prochain. Quel sera l'impact de cette décision sur le Plan d'aménagement de la Commune de Fribourg?

En conclusion nous sommes conscients que, certes, ce plan doit poursuivre son avance et que nous n'avons aucun moyen d'en modifier le cours. Nous pouvons au moins montrer notre désaccord en nous abstenant. Ce n'est pas la manière habituelle du groupe UDC de faire de la politique, mais de quel autre moyen pourrions-nous disposer?

Dès lors, une large majorité de notre groupe décide donc l'abstention."

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Mme Eva Heimgärtner (CG-PCS) fait la déclaration suivante:

"Il y a un an, au moment du vote du crédit précédent pour la révision du PAL, le Centre gauche-PCS avait demandé d'intégrer les éléments suivants: il faut que le PAL:

- *soit complémentaire de celui de l'Agglo;*
- *permette une densification qualitative tournée vers l'intérieur de nos frontières communales ainsi que vers celles de notre agglomération, afin d'anticiper la fusion avec nos voisines;*
- *permette une mixité sociale, gage de paix dans les rapports sociaux;*
- *donne moins de place aux transports individuels motorisés;*
- *donne plus de place aux transports publics et à la mobilité douce;*
- *intègre les espaces verts, reprenne le concept de parcs urbains de PA2, redonne une bonne place à la nature et au délassement et ne s'acharne pas à vouloir remplir les derniers espaces de nature de notre commune;*
- *ravive et pérennise le commerce local et notre pôle de ville universitaire;*
- *permette d'accueillir des entreprises offrant des emplois à forte valeur ajoutée;*
- *redéfinisse la place de certaines administrations cantonales, qui une fois leurs bureaux fermés, stérilisent certains zones à haut potentiel de notre ville;*
- *permette de mieux valoriser économiquement notre ville historique;*
- *intègre les concepts de la 'société 2000 watts' et le développement des énergies indigènes.*

Bref, nous voulons que ce PAL renforce la qualité de vie, le dynamisme économique, le développement du tourisme, la présence de la biodiversité, la mixité sociale et l'indépendance énergétique.

La lecture du message et du document de présentation nous permet de dire que globalement ces objectifs ont été retenus dans le PAL révisé et nous nous en félicitons. Certes, sur un certain nombre de points, le PAL reste sur des objectifs à la fois trop généraux et trop généraux dont l'application n'est pas suffisamment déterminée, comme la densification de l'habitat ou la renaturation de certains secteurs on encore la mobilité douce. Le Centre gauche-PCS veut croire que le développement de la partie B pour laquelle nous votons le crédit permettra d'apporter les

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

précisions nécessaires afin que le PAL n'en reste pas simplement aux bonnes intentions.

L'essentiel est que la Commune prenne et garde la main sur son développement et ne se contente pas de subir l'évolution voulue par une partie de l'économie privée. Ce n'est pas la Commune qui investit, mais il faudra rester très vigilant sur l'octroi des préavis pour garantir une conformité sans faille avec le PAL. Il s'agira également de déterminer une politique cohérente sur l'imposition des plus-values.

Le Centre gauche-PCS relève aussi positivement l'effort de consultation et d'information réalisé autour de l'élaboration de ce PAL alors que les obligations légales en ce domaine sont très réduites dans notre canton. Cela a un coût, nous en sommes conscients, mais nous estimons que la population doit aussi avoir son mot à dire sur son cadre de vie quotidien.

A ce propos, une petite remarque négative, le dossier fournit un grand nombre de plans et de cartes pour faciliter la vision et la compréhension des problématiques mais il est un peu dommage qu'un certain nombre de pages contiennent des erreurs de dénomination ou de localisation ou des approximations dans la définition de certaines zones. Nous souhaitons que cela soit corrigé dans la version ultérieure.

Avec ces quelques remarques, le Centre gauche-PCS dira oui au crédit d'engagement demandé."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, tient les propos ci-après:

"Je remercie les représentants des différents groupes qui se sont exprimés et qui ont tous, je crois, relevé la qualité du travail accompli jusqu'à ce jour et l'esprit de transparence du Conseil communal. J'aimerais faire quelques remarques générales sur un ou deux points que nous avons entendus:

M. R. Weibel demande le renvoi, au nom de son groupe, du message que vous avez sous les yeux. J'aimerais quand même faire un certain nombre de remarques pour dire que je sens au travers de cette demande de renvoi une certaine frustration ou une frustration certaine de la part du groupe des Verts, qui n'est certainement pas due au message qui vous est fourni mais qui est bien due à la législation cantonale actuellement en vigueur. Parce que le renvoi tel que vous le proposez, M. le Conseiller général, ce n'est en fait rien d'autre que de vouloir vous prononcer sur le fond du dossier. Sur le contenu même du PAL, et vous le savez tout aussi bien que moi que cela n'est pas prévu par la législation actuelle, on a déjà été très loin en respectant ce qui avait été demandé par le Conseil général l'année passée, c'est-à-dire qu'on a impliqué davantage la Commission d'aménagement. On a mis en place des procédures participatives en vous informant au mieux ce soir, en informant la population en mettant ces documents sur Internet, avec un film, avec des forums, ce qui a d'ailleurs eu quelques coûts supplémentaires, il est vrai. Je crois que nous avons déjà été très loin, beaucoup plus loin que ce qu'on est tenu de faire et ce que vous proposez non seulement rendrait impossible de respecter le délai du mois de décembre, mais aussi irait à l'encontre de ces principes qui sont ancrés dans la loi fribourgeoise. Tous les points que vous évoquez, M. R. Weibel, sont notés et seront effectivement réexaminés ou examinés dans

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

le cadre du volet B qui, lui, sera liant. J'aimerais vous dire très clairement une chose, vous avez dit que c'était la dernière fois que vous pouviez vous prononcer, peut-être ici en tant que conseiller général dans ce plénum, mais je rappelle précisément que, d'une part, les débats de ce soir sont très importants, ainsi que les remarques faites ce soir, c'est pourquoi je ne vais pas non plus répondre dans le détail à tout le monde, parce qu'ils vont faire l'objet d'un procès-verbal détaillé que nous allons examiner. Puis, dans la mesure où cela est judicieux, elles seront intégrées dans le cadre des réflexions futures du volet B. Il en est de même des forums, qui auront lieu entre la mi-mai et le début juillet dans les différents quartiers, lors desquels les remarques ou les souhaits qui seront émis seront également pris en considération. On peut encore les intégrer dans le volet B. La Commission d'aménagement dont vous faites d'ailleurs partie, M. Weibel, aura également l'occasion de préavisier ces différents documents qui vont être produits. Il y aura aussi la possibilité pour vous de se prononcer à ce moment-là. C'est d'ailleurs valable pour la Commission consultative pour la conservation du patrimoine à qui l'on soumettra tout l'aspect qui concerne la protection du patrimoine et les biens culturels. Donc je ne peux que m'opposer à une proposition de renvoi qui:

- 1. Ne permettrait plus de respecter le délai.*
- 2. Nous ferait engager des frais et nous obligerait à travailler sans filet, puisque nous n'avons plus de budget actuellement à disposition pour la suite des travaux et*
- 3. Le Conseil communal n'arriverait plus à vous fournir autant de renseignements précis tels que vous le souhaitez, puisque c'est précisément le volet B finalisé qui y répondra.*

Plusieurs interventions ont fait allusion notamment à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) fédérale ou à la densification. En ce qui concerne les répercussions, l'impact de la loi fédérale sur la ville de Fribourg, selon les premières vérifications que nous avons faites, nous ne devrions pas avoir beaucoup de soucis concernant le dimensionnement des zones à bâtir dans la mesure où toutes les zones qui sont susceptibles d'être développées, sont en fait déjà aujourd'hui en zones à bâtir. Il y a juste un terrain qui nous fait quelque souci et qui exige une vérification plus précise de son statut, c'est le terrain situé derrière le dépôt des TPF à la Chassotte qui avait fait l'objet d'un concours urbanistique il y a quelques années et qui n'a pas été concrétisé. Entretemps, cette zone est redevenue dans le cadre du PDA du PA2 actuel, une zone temporairement non constructible. Ensuite, on peut se poser la question si des compensations entre communes vont ou non nous être imposées par le Canton. Il est très certain que des communes devront déclasser des terrains mais il est très vraisemblable que, compte tenu de l'orientation même de la LAT, Fribourg ne soit pas concernée en tant que capitale cantonale, qui est bien desservie par des transports publics, qui dispose d'un plan régional et qui est précisément le centre où l'on veut densifier. Mais effectivement la question est judicieuse et il y aura encore des discussions à ce sujet.

Plusieurs remarques ont été faites concernant la densification. C'est vrai qu'il est prévu 11'000 habitants et 10'000 emplois supplémentaires d'ici à 2030. C'est évidemment le défi majeur que doit relever ce nouveau PAL. Comment concilier cette croissance démographique prévisible avec la préservation voire le renforcement de la qualité de vie, en d'autres termes comment faut-il densifier en évitant d'une part, la congestion de la mobilité et d'autre part, en valorisant toujours mieux la richesse paysagère qui nous entoure et les espaces verts? Quant à ces chiffres, ce

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

sont des données qui ne tombent pas du ciel mais ce sont des données qui ont été reprises du Plan directeur de l'Agglo et que la Commune n'a pas le choix de ne pas utiliser: elles sont elles-mêmes basées sur des données de l'Office fédérale de la statistique. Je ne vais pas aller trop dans les détails mais simplement dire que la méthode utilisée par les mandataires jusqu'à ce jour a consisté à analyser un certain nombre de secteurs sous différents angles: les propriétaires, les périmètres ISOS et la typologie du bâti existant. Ensuite, des coefficients de faisabilité ont été appliqués ainsi que des indices de construction. A partir de là, chaque quartier a pu être évalué en termes de capacité d'accueil et de potentiel d'urbanisation. Il est également important de noter que la Ville offre quand même des espaces non bâtis. On peut citer Torry, le territoire de Windig et les Hauts de Schiffenen. Elle offre aussi un potentiel important de valorisation, notamment de ses friches. Actuellement, si l'on prend l'ensemble des PAD en cours et des projets soit de construction soit d'affectation de friches, on arrive déjà à pouvoir accueillir entre quatre à cinq mille habitants environ en plus. Donc, l'objectif tel qu'il est proposé devrait pouvoir être atteint moyennant évidemment un certain nombre de vérifications.

Je reviens sur une des suggestions de M. C. Allenspach. Indépendamment des réflexions sur la densification que nous devons faire à grande échelle, la Ville devra évidemment aussi, et je suis d'accord avec lui, réfléchir à engager des études de faisabilité afin de comprendre la façon dont les quartiers précités vont être densifiés afin d'atteindre les coefficients prévus, notamment au quartier du Jura. Il s'agira d'utiliser des études de faisabilité mettant en avant des hypothèses typologiques ou morphologiques, par exemple la réalisation de villas urbaines. Les réflexions devront être lancées afin d'évaluer la possibilité d'appliquer les principes exprimés dans les cahiers de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), en l'occurrence la méthode 'Raum+' qui consiste à investiguer de façon très précise sur un certain parcellaire jusqu'à imaginer des solutions concrètes avec les propriétaires directement concernés. C'est effectivement une voie qu'on s'engage à suivre. Il y a le problème du temps et je prends note de la suggestion faite de continuer, après 2014, un certain nombre de travaux.

Je prends note aussi de la remarque de Mme E. Heimgärtner (CG-PCS) concernant, je l'ai dit d'ailleurs dans l'entrée en matière, certaines erreurs ou approximations dans les cartes. Tout sera vérifié et certaines contradictions aussi entre certaines cartes, certains éléments ayant été repris dans certaines et pas dans d'autres. Vous avez aussi fait part de certaines erreurs de dénominations qui se trouvaient dans certaines cartes, nous allons y remédier dans la mesure du possible. N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos remarques et constatations si vous en avez.

Le groupe radical demande de diminuer le montant qui vous est proposé de l'ordre de 80'000 francs pour arriver à 300'000 francs au lieu de 380'000 francs. J'ai expliqué dans mon entrée en matière la raison des montants qui vous sont proposés ce soir. C'est vrai qu'il y a eu quelques évolutions des coûts. C'est notamment dû à l'information, information que vous avez souhaitée au Conseil général et que le Conseil communal a aussi souhaité pour pallier la carence liée à la législation cantonale. En ce qui concerne le volet B proprement dit, on l'avait estimé l'année passée à 250'000 francs, alors qu'aujourd'hui il s'élève à 195'000 francs, plus les 80'000 francs relatifs au concept de stationnement. Alors pourquoi ce mandat relatif au concept de stationnement, puisque c'est cela que vous visez en demandant de couper 80'000 francs. C'est une somme

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

liée à l'obligation, dans le cadre des documents à remettre au Canton, d'avoir un tel concept de stationnement. Il est vrai que dans un premier temps, il avait été imaginé de pouvoir quasiment reprendre tel quel le concept de la politique de stationnement qui est appliquée depuis un certain nombre d'années par la Direction de la mobilité. Par contre, on sait que cette politique, ce concept, sont actuellement fortement critiqués, notamment parce que ce concept est difficilement compréhensible pour les personnes qui ne le connaissent pas dans les détails, c'est-à-dire quasiment tout le monde à part les responsables du Service de la mobilité. On sait que c'est quelque chose de très critiqué et critiquable aussi, et dans ce sens-là, il est apparu totalement judicieux de revoir complètement ce concept afin qu'il soit plus clair. Dans le cahier des charges que j'ai sous les yeux vous avez un certain nombre de points qui doivent être traités et examinés par les futurs mandataires. Ces tâches incomberont au Bureau Transitec qui a été choisi après comparaison entre différents Bureaux. On dit que les mesures porteront au minimum sur les éléments suivants:

- *élaboration d'un concept pour le domaine public,*
- *gestion des places,*
- *directives en matière de durée et d'affectation et de tarification, etc.,*
- *évaluation des mesures*
- *propositions de variantes*
- *outil de dimensionnement de place sur fonds privés*

tout en précisant que tous ces critères doivent être conformes au Plan directeur cantonal, au Plan directeur des transports, au projet d'Agglo et aussi au volet A du PAL. Tout ce travail est très important, et je peux vous garantir que ni le Service de l'édilité ni le Service de la mobilité n'ont les moyens d'entreprendre seuls ces travaux. C'est pour cela que je vous demande de maintenir le montant total et de ne pas suivre la proposition du groupe PLR. Je vous propose donc de suivre le message tel qu'il vous est proposé, de refuser la proposition de renvoi et de refuser aussi le cas échéant la proposition du groupe radical."

Vote sur la demande de renvoi

L'entrée en matière n'étant pas contestée, il est dès lors procédé au vote sur la demande de renvoi.

La demande de renvoi présentée par M. R. Weibel (Verts) est rejetée par 56 voix contre 8. Il y a 6 abstentions.

Examen de détail

Il est dès lors procédé à l'examen article par article de l'arrêté.

Vote sur la contre-proposition du groupe libéral-radical dont le texte est le suivant:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 300'000 francs destiné au financement des études relatives à la

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

formalisation des éléments constitutifs du plan d'aménagement local et à d'autres mandats complémentaires.

Le Conseil général refuse par 53 voix contre 15 et 4 abstentions la contre-proposition du groupe libéral-radical.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 53 voix sans opposition, mais 19 abstentions, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 30 du 11 mars 2014;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière;

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 380'000 francs destiné au financement des études relatives à la formalisation des éléments constitutifs du Plan d'aménagement local et à d'autres mandats complémentaires.

Article 2

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti suivant les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 7 avril 2014

Séance du 7 avril 2014

Révision du PAL – Formalisation de la conception directrice et mandats complémentaires (suite)

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Pause

La séance est interrompue entre 21.20 heures et 21.30 heures pour une pause.

Le Président salue M. G.-A. Colombo, Président de la Commission de fusion de Villars-sur-Glâne, qui nous a rejoint durant nos débats et le remercie de sa présence à la tribune du public. (Applaudissements)

ooo

6. Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016"

Rapport de la Commission de fusion

Discussion générale

M. Jérôme Hayoz, Président de la Commission de fusion, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"Es kreisen die Berge, zur Welt kam nur ein lächerliches Mäuschen' oder in kurzer Fassung 'Der Berg gebar eine Maus'. Wie der römische Dichter Horaz, die Kollegen seines Berufsstandes vor geraumer Zeit stark kritisierte, wollen wir den Gemeinderat nicht kritisieren, aber dennoch passt diese Redewendung. Denn die Enttäuschung über den Ausgang der Fusionsverhandlungen waren und ist bei der Fusionskommission gross.

Tout d'abord, la Commission de fusion remercie le Conseil communal de lui avoir transmis ses rapports et plus particulièrement du débat de ce jour en séance du Conseil général. Ce débat avait été proposé et souhaité par la Commission de fusion. Lors de ses séances des 18 et 25 mars 2014, la Commission de fusion a étudié avec grand intérêt les arguments du Conseil communal ainsi que le rapport intermédiaire du Comité de pilotage des trois communes de Marly, Villars-sur-Glâne et Fribourg. M. Pierre-Alain Clément, Syndic, était présent lors de deux séances et a répondu aux questions des membres de la Commission de fusion.

Pour la Commission de fusion, les deux documents soumis au Conseil général manquent de vision: de vision politique, de vision urbaine, en résumé, un projet de société. La Commission de fusion déplore particulièrement que le Conseil communal n'ait pas profité de l'occasion pour mettre en évidence ses idées en vue d'un projet de fusion. Des projets fédérateurs pourraient offrir l'opportunité de rassembler les trois communes derrière une fusion.

C'est avec un grand intérêt que la Commission de fusion a constaté que les deux rapports mettent en évidence une collaboration plus étroite entre les communes dans plusieurs domaines. En effet, le rapport évoque les crèches, l'accueil extrascolaire, le sport, la culture, ainsi que la

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

voirie pour n'en citer que quelques-uns. Mais quelles sont les intentions des auteurs du rapport quand ils parlent des collaborations intercommunales? S'agit-il de créer encore davantage d'associations intercommunales? La Commission de fusion juge ces formes de collaboration pas toujours adéquates. Trop d'associations peuvent aussi être inefficaces avec un risque de manque de transparence. L'argumentaire du Conseil communal y répond dans cet extrait du rapport sous point 4.4, à la page 12:

'La collaboration intercommunale présente plusieurs inconvénients. Premièrement, elle multiplie les organismes ad hoc, faisant perdre de sa substance au processus démocratique, d'autant plus que les citoyens perdent leur droit de regard au profit de membres des exécutifs, qui forment alors les assemblées générales des regroupements intercommunaux. Les processus de décision sont allongés, dans le sens que les décisions importantes doivent, avant d'être adoptées définitivement par les organismes intercommunaux, recevoir l'aval des exécutifs des communes-membres.'

Es gibt durchaus Beispiele, in welchen eine interkommunale Zusammenarbeit Sinn macht. Wie zum Beispiel Themen, welche heute in der Agglomeration Fribourg/Freiburg behandelt werden. Aber erstens fasst sich der Perimeter der Agglomeration Freiburg breiter und zweitens, dies ist nicht zu vernachlässigen, verfügt die Agglomeration über ein eigenständiges demokratisches Parlament. Doch gewisse Bereiche, die im Bericht genannt werden, sind nur schwierig über weitere interkommunale Zusammenarbeit zu lösen. Doch könnten diese Bereiche, auch Bereiche werden, welche ein gemeinsames Fusionsprojekt entstehen lassen könnten.

In den Diskussionen mit Villars-sur-Glâne und Marly wurde mit den Pfründen begonnen und es wurde bei den Pfründen aufgehört. Es kam nie zur Diskussion über die Chancen einer Fusion und über zukünftige Herausforderungen. Herausforderungen, die Villars-sur-Glâne, Marly oder auch Freiburg haben. Jede der drei Gemeinden hat in der nahen oder weiteren Zukunft gewaltige Herausforderungen zu stemmen. Dafür braucht es nicht nur eine Fusionsdiskussion über die finanziellen und technischen Fragen, sondern darüber hinaus. Es braucht ein Projekt dass die Bevölkerung in ihrem Herzen trifft und nicht nur am Portemonnaie.

Auch muss der Kanton endlich Farbe bekennen. Will er wirklich dieses 'Centre cantonal fort' oder will er es nicht? Bisweilen zweifelt auch die Fusionskommission am wirklichen Interesse des Staatsrates an einem starken Zentrum. Der Kanton muss seine Verantwortung in dieser Frage wahrnehmen und sich konkret und auch über die aktuellen finanziellen Möglichkeiten hinaus für diese Fusion engagieren. Ein starkes kantonales Zentrum ist nicht nur mit einem Projekt 'blueFACTORY' zu bekommen. Da braucht es mehr. Wenn der Kanton sich stärken will, dann braucht er ein starkes Zentrum. Denn ein starkes Zentrum ist immer der Motor einer Region, oder in unserem Fall, eines Kantons. Daher muss der Kanton auf seine Worte, Taten folgen lassen und das Fusionsprojekt für ein starkes kantonales Zentrum nicht nur mit einer entsprechenden finanziellen Starthilfe ausstatten, sondern auch inhaltlich aktiv begleiten. Dies würde die Fusionskommission als ein JA zum 'Centre cantonal fort' werten.

Auch möchten wir anregen, dass neue Wege und Mittel während des Fusionsprozesses geprüft werden. Es ist offensichtlich, dass die Gemeinderäte in diesem Dossier nicht mehr weiterkommen untereinander. Daher ist ein vermehrter Einbezug der Legislativen anzustreben. Jedoch ist dies im aktuellen Gesetz nicht wirklich vorgesehen. Als Beispiel:

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

So haben sich die Fusionskommission von Villars-sur-Glâne und auch von Freiburg mehrmals getroffen. Auch dort waren die Diskussionen nicht immer einfach. Wir hätten auch unsere kleineren Auseinandersetzungen aber in einem Punkt waren wir uns einig. Wenn wir eine Fusion wollen, die durchkommt, ein gemeinsames und konkretes Fusionsprojekt brauchen.

Zum Schluss noch kurz ein Satz zur Nichtrealisierung der Fusion 2C2G. Bei der Erarbeitung unserer Grundsätze haben wir immer von der 'Fusion la plus large possible' gesprochen. Aus Sicht der Fusionskommission hat sich dieser Grundsatz nicht verändert. Weiteren interessierten Gemeinden stehen die Türen offen. Die Fusionskommission würde Fusionsdiskussionen über die drei Gemeinden hinaus, sehr begrüßen.

La Commission de fusion est unanime à soutenir le Conseil communal dans ce dossier. Cependant, il est important d'aller ensemble de l'avant. Pour la population de notre cité, la population des communes voisines mais aussi pour le bien de notre canton."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"La Commission financière s'est penchée avec grand intérêt sur l'argumentaire du Conseil communal en vue de la fusion du Grand-Fribourg. Tout le monde le reconnaît, les enjeux financiers de cet ambitieux projet de fusion sont essentiels pour la population de notre Ville et des autres communes concernées. L'échec de la votation récente sur la fusion de 2C2G peut s'expliquer en grande partie par les motivations financières des habitants d'une commune encore riche face à des communes déjà endettées. Les analyses financières développées par le Service des finances de la Ville, qui nous ont été présentées dans le cadre de nos discussions, n'ont fait que renforcer notre sentiment quant à l'importance des finances publiques, et plus particulièrement de la fiscalité, dans le débat sur la fusion. Néanmoins, au-delà des questions pécuniaires, c'est avant tout d'un choix politique qu'il s'agit ici: un projet politique qui dessinera les contours de notre centre cantonal pour les prochaines décennies.

Le rapport du Conseil communal dresse la liste des raisons qui sous-tendent les projets de fusion (cf. page 13). De cette liste, un peu trop générale à notre goût, plusieurs éléments peuvent être adaptés à notre Ville et aux communes partenaires. Nous aimerions développer deux arguments en faveur d'une fusion du Grand-Fribourg, qui sont essentiels à nos yeux:

- *L'argument le plus important est certainement d'atteindre par la fusion une masse critique en termes de bassin de population, mais également en termes d'industries. Et cela afin de conserver une dimension suffisante pour continuer à exister face à deux pôles en pleine croissance, le pôle lémanique et le pôle bernois. S'il est vrai que le canton de Fribourg a enregistré une croissance économique dynamique ces dernières années, et nous nous en réjouissons tous, cette croissance économique reste cependant inférieure à celles des cantons environnants, et surtout du canton de Vaud qui enregistre depuis plusieurs années l'une des croissances économiques les plus fortes de Suisse. Cela n'est pas sans effet sur notre canton. Nous courons le risque de rester un canton-dortoir, offrant beaucoup de logements meilleur marché que nos voisins, mais malheureusement*

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

peu d'emplois. C'est un destin que nous pouvons encore modifier. Cela nécessite une prise de conscience qui passe par le renforcement du centre cantonal. Ce renforcement ne pourra se faire que s'il repose sur la formation d'une nouvelle entité composée de plusieurs communes. Ne nous trompons pas de niveau: la concurrence économique et financière ne vient pas des communes voisines de Fribourg, mais bien des grandes agglomérations des cantons voisins. C'est la raison pour laquelle nous devons nous unir afin de créer, ensemble, des outils de gestion communale plus efficaces, par exemple dans les domaines de l'aménagement du territoire et des infrastructures, deux conditions sine qua non du développement économique et de la création d'emplois. La responsabilité de renforcer le centre du canton incombe autant aux communes du Grand-Fribourg qu'aux autorités cantonales, qui possèdent les leviers nécessaires pour faciliter ce processus.

- *Au-delà de ce premier aspect, un autre élément nous interpelle, il s'agit de la problématique des collaborations intercommunales. Notre Commission a eu, à plusieurs reprises lors des discussions sur les budgets ou les comptes, l'occasion de découvrir les multiples collaborations sectorielles avec les communes voisines, par exemple dans les domaines de l'épuration ou de l'édilité. Nous avons d'ailleurs demandé au Conseil communal des informations chiffrées sur l'ensemble des prestations fournies par la Ville aux communes partenaires. Au-delà de ces collaborations bilatérales entre Fribourg et les communes environnantes, il existe de nombreuses collaborations intercommunales régies par des associations de communes. La multiplication de ces organismes fait perdre de la substance au processus démocratique, notamment pour les organes législatifs tel que le nôtre au profit des exécutifs dont les membres siègent au sein de ces regroupements intercommunaux. Les associations de communes sont financées par des transferts financiers de la part des communes membres, et échappent ainsi à la vigilance des commissions financières. L'enchevêtrement des collaborations intercommunales complique le processus de décision, crée un manque de transparence, et amoindrit le processus démocratique. Dans ce contexte, il est souhaitable de regrouper dans une seule entité communale par le biais d'une fusion, la gestion politique et la gestion administrative des tâches publiques.*

Le rapport du Conseil communal représente un point de départ pour développer de manière plus approfondie, plus adaptée à notre réalité les arguments en faveur de ce projet ambitieux qu'est la fusion du Grand-Fribourg. Les discussions avec les communes partenaires doivent bien entendu se poursuivre, mais elles doivent bénéficier de l'engagement actif des autorités cantonales, car c'est l'avenir du canton qui est en jeu ici, pas seulement celui d'une ville."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après:

"J'aimerais tout d'abord féliciter M. le Président élu ainsi que Mme la Vice-Présidente élue pour la prochaine législature et me réjouis à l'instar de la collaboration que nous avons eu depuis des années de la poursuivre dans le cadre de cette nouvelle période.

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

Je salue également les représentants des Conseils généraux de Marly et Villars-sur-Glâne et leur souhaite à l'instar de nos collègues du Conseil général la plus cordiale des bienvenues.

Nous voilà arrivés à un croisement des chemins puisque depuis 2008 nous avons ensemble choisi la piste institutionnelle. C'est à cette période en effet que les représentants de quasiment tous les partis présents encore aujourd'hui avaient lancé une initiative dans les cinq communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf. Cette initiative appelée 'Fusion 2011' a fait son chemin, de telle manière que durant sa première étape elle a été reprise dans le cadre d'une convention par les cinq Conseils communaux. Malheureusement en 2010, pour des raisons sur lesquelles il est inutile de revenir aujourd'hui, ce travail a été interrompu. Il a été interrompu parce que plusieurs communes avaient manifesté leur envie de faire un chemin différent (ndlr: projet de fusion 2C2G). Pas plus tard que la semaine passée (ndlr: le dimanche 30 mars 2014), la sanction populaire est tombée: ce chemin différent n'a pas été accepté par les quatre communes présentes dans cette démarche. Ainsi on peut regretter le temps perdu d'autant plus qu'entretemps les trois communes restées en plan, si je puis me permettre cette expression, ont profité de cette période pour apprendre à se connaître et pour essayer de trouver un chemin commun. Malheureusement ce chemin commun tel que nous l'avions défini a été stoppé, parce qu'il y avait encore d'énormes différences d'appréciation de la fusion, de son but, de ses conséquences et qu'il était devenu inutile d'aller plus loin dans cette démarche.

Dans ce contexte-là, malgré tout, le Conseil communal estime que, - et je suis heureux de vous avoir entendus, Mme la Présidente de la Commission financière et M. le Président de la Commission de fusion-, malgré tous ces obstacles, il est absolument nécessaire de reprendre le chemin de la fusion d'une manière un peu différente, notamment en abordant par ce document qui est effectivement un point de départ le Conseil général, comme cela a été fait à plusieurs reprises dans le cadre des discussions avec la Commission de fusion et de la Commission financière, pour que nous puissions ensemble, en collaboration avec le Conseil d'Etat et en collaboration avec le Préfet, trouver les meilleurs moyens de préparer le terrain en vue d'une fusion dans la perspective 2021.

Le Conseil communal est effectivement persuadé que la fusion, en fonction de tous les arguments que vous voyez déjà dans ce premier document, reste absolument fondamentale. Nous devons tenir compte de la question démographique, évoquée tout à l'heure dans le cadre du plan d'aménagement local (PAL). Des voix critiques se sont élevées à la mention de ces 11'000 habitants et de ces 10'000 postes de travail supplémentaires. Mon collègue l'a répété, ces chiffres ne viennent pas de la Ville ni de l'Agglo mais proviennent de l'Office fédéral de la statistique. Cette institution, en fonction de la croissance démographique constatée ces derniers temps, porte ces éléments à notre connaissance pour que nous nous préparions à absorber cette nouvelle croissance démographique, qui est évidemment bien plus importante pour l'agglomération et pour le canton. Donc à la question posée par un des représentants du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, à savoir 'allons-nous pouvoir accepter cette croissance?', il reste difficile de répondre mais ce qui est certain est qu'il faut s'y préparer. Il faut s'y préparer, parce que depuis 2010 le rythme de la croissance démographique de la Ville est quatre fois plus important qu'il ne l'a été dans les vingt dernières années.

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

Il a été question de la place économique. Qui mieux que la Présidente de la Commission financière pouvait dire qu'il n'est pas dans la destinée du Canton d'être seulement ce fameux canton-dortoir, l'endroit où l'on habite mais où l'on ne travaille pas. L'ambition que nous devons avoir pour ce Grand-Fribourg doit dépasser ces problématiques. Malgré tout, nous sommes conscients des enjeux liés à la problématique fiscale. Nous savons qu'un nouveau régime fiscal des personnes morales va être introduit. Or, nous avons d'importants investissements à réaliser dans le cadre du domaine scolaire, dans celui des infrastructures routières, notamment. La Ville souhaite également continuer à remplir un rôle social d'équilibre entre toutes les couches de la population. Dans ce contexte-là, il est évident que le Canton, pas seulement la Ville de Fribourg, a besoin d'un centre fort. Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de prendre acte de ce rapport et de le considérer, comme un point de départ non pas comme un point final."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, j'ai le devoir de vous faire part, et de faire part à la population de notre ville, de notre déception face à la forme et à la teneur du rapport que le Conseil communal nous présente sur un sujet des plus importants, probablement LE sujet le plus important pour l'avenir de la capitale cantonale. Ce que l'Exécutif nous présente sous forme d'un argumentaire en vue d'une éventuelle fusion du Grand-Fribourg à l'horizon de 2021 n'est ni plus ni moins qu'une déclaration de banqueroute et d'échec de ce qui a été entrepris jusqu'à présent."

Sur un ton mêlant à tour de rôle le genre du justificatif (pour un échec indiscutable), du réquisitoire (contre des forces inertes soi-disant en-dehors du champ d'influence du Conseil communal), de la liste de problèmes insurmontables (qui aurait, en toute logique, dû être réduite) et du simple cahier de bord (contenant les maigres étapes qu'on a tenté de réaliser), on nous bassine de paroles qui frôlent l'angélisme."

Ainsi, le Conseil communal nous fait savoir qu'il a, je cite 'choisi d'orienter sa stratégie' – de quel choix parle-t-on? et de quelle stratégie? – et qu'il espère ainsi pouvoir partager son point de vue stratégique' – là encore: lequel? – en vue 'de la nécessité impérieuse du renforcement du Grand-Fribourg en Suisse et en Europe (!) par' – tenez-vous bien! – 'la fusion'. Nous sommes tentés de féliciter le Conseil communal de sa clairvoyance ou, du moins, du discours ferme qu'il tient. Sauf que - et nous en sommes tous conscients ici, et avec nous le Conseil communal - cette attitude reviendrait à se voiler la face dans une situation caractérisée par une absence totale de progrès et par un blocage absolu au niveau politique. Force est de constater qu'après une décennie de discussions sur le sujet, et après bientôt cinq ans de travaux préparatoires, nous sommes toujours au point mort. Il y a dès lors lieu de s'interroger: comment en sommes-nous arrivés ici et quelles sont les raisons de cet échec? Et là, le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral regrette l'absence totale de prise de conscience, d'autocritique et de remise en question d'une démarche menée tout sauf rondement."

Meine Damen und Herren, das vorliegende Argumentarium (und mit ihm die gesamten bisher getätigten Arbeiten) führt uns und der gesamten Bevölkerung vor allem eines vor Augen: Es fehlte im Dossier der Verhandlungen über die Zukunft einer starken Kantonshauptstadt in erster Linie an Führungskraft, an Leadership, und in zweiter Linie an

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

zielgerichteter Einbeziehung aller massgebenden politischen Kräfte – und damit meine ich auch den Generalrat, unsere Fusionskommission, die Parteien, die Zivilgesellschaft und die Bevölkerung. Der Gemeinderat hat es in den vergangenen Jahren kläglich versäumt, im Fusionsdossier das notwendige Engagement an den Tag zu legen.

Um ein Fusionsprojekt um die Kantonshauptstadt erfolgreich aufzugleisen und vorwärtszubringen, braucht es die 100%-ige Mobilisierung aller strategischen und konzeptuellen Kräfte. Es braucht einen eisernen Willen voranzuschreiten, Lösungen zu erarbeiten und Ideen zu entwickeln. Es braucht Determination und Überzeugungskraft gegenüber allen Partnern. Es braucht Koordination mit allen Ebenen der Politik. Und es braucht vor allem eines: nämlich eine Vision und diese Vision muss entsprechend kommuniziert werden. Keine dieser grundlegenden Ingredienzen wurde in den vergangenen Jahren spürbar. Von keiner dieser Ingredienzen ist im Bericht des Gemeinderats auch nur die geringste Spur zu finden.

Tout au plus, nous fait-on espérer que l'on mandatera – je cite – 'une agence permettant un concept de communication proactif et transparent'!

Nous avouons que cela nous laisse songeurs par rapport aux efforts déployés jusqu'à présent, et inquiets par rapport à la période à venir. Doit-on comprendre que l'on mandatera la énième entreprise de communication pour monter une campagne hors-sol, pour pouvoir ensuite désigner des responsables externes? Sans concertation avec les communes partenaires qui nous entourent et sans le Canton? Sans mobilisation des institutions et des formations politiques et – surtout – sans implication de la population?

Il est, pour notre groupe, particulièrement désolant de constater que cet immobilisme et cette inertie interviennent vers la fin d'une législature qui permettait d'espérer des progrès dans le dossier de la fusion – si ce n'est que grâce à l'appartenance politique des principaux acteurs: un Conseil communal fribourgeois et villarois au sein duquel la gauche est majoritaire, un Préfet du même bord et une Conseillère d'Etat en charge du dossier qui appartient également à la gauche. Voilà une configuration qui aurait dû favoriser, avec l'appui des autres formations et des institutions politiques, l'avancement de ce dossier capital pour l'avenir de notre ville.

Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral admet qu'il n'est ni facile ni rapide de commencer et de mener à bien des négociations sur un sujet aussi sensible et touchant aux identités locales et régionales, tel qu'une fusion intercommunale. Mais ce sont justement cette difficulté de la tâche et cette complexité de l'enjeu qui nécessitent une détermination, une volonté, une conviction et un engagement absolus de la part du principal acteur que constitue le Conseil communal. Frustrés de plusieurs années d'attente, fatigués des excuses qui nous sont présentées et mécontents de l'approche choisie dans la manière de travailler et de communiquer, nous lançons un appel à développer une véritable VISION pour la fusion du Grand-Fribourg et une stratégie qui doit y mener.

Was die Stadt Freiburg jetzt braucht ist ein Gemeinderat, in dem sich jedes einzelne Mitglied mit Überzeugungskraft ins Fusionsdossier hineinkniet! Keine Woche soll vergehen, in der nicht ein Kontakt zu einer Nachbargemeinde aufgebaut und gepflegt wird! Kein Monat soll

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

verstreichen, ohne dass nicht eine innovative Idee oder ein konkretes Projekt präsentiert wird! Kein Vierteljahr soll zu Ende gehen, in der unsere Vertreter auf kantonaler Ebene nicht einen Vorstoss lanciert haben – gemeinsam mit ihren Kollegen aus anderen Gemeinden und Regionen! Es muss in grosser Regelmässigkeit in allen Medien über die Notwendigkeit, die Herausforderungen und die Vorteile einer Fusion berichtet werden. In jedem Quartier der Stadt soll die Bevölkerung gemeinsam mit den Einwohnern der angrenzenden Gemeinden über die Fusion orientiert werden und diskutieren können. Eine interkommunale Ideen-Börse soll lanciert werden, wo interessierte Bürger und Vereinigungen Vorschläge und Anliegen austauschen können. Nur so wird es möglich sein, vom Kanton ein stärkeres Engagement zu erwirken. Nur so kann eine Perspektive entstehen, die bis zum Jahr 2021 auch zu einer Fusion führt.

Dans ce processus qui doit, à terme, mener à une réforme territoriale et à un renforcement de la capitale cantonale, la ville de Fribourg a la chance d'être située au centre d'un triangle d'acteurs qu'il s'agira de fédérer et dont il faudra canaliser et multiplier les énergies. Nous avons d'un côté le canton, acteur central qu'il faut amener à s'impliquer davantage, et de l'autre côté nous avons les communes voisines ainsi que les populations de toute notre région. Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral appelle le Conseil communal à se mobiliser beaucoup plus et à mobiliser de manière beaucoup plus conséquente les ressources et les forces vives qui peuvent contribuer au succès d'un projet de fusion. Il l'appelle à prendre les rênes et à jouer son rôle de leader dans ce processus. Il demande au Conseil communal de lancer le développement d'une véritable vision et stratégie pour aboutir à un centre cantonal fort autour de notre chère ville de Fribourg-Freiburg!"

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt de l'argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 ainsi que du rapport intermédiaire du Comité de pilotage.

Depuis trois ans, la Commission de fusion composée de représentants des divers partis politiques ici présents, s'est penchée sur le problème de la fusion – la plus grande possible mais, dernièrement, avec les seules communes de Villars-sur-Glâne et Marly.

A la lecture du rapport intermédiaire, nous ne pouvons qu'affirmer notre frustration. Le contenu de ce document est clairement insuffisant et démontre, si cela est encore nécessaire, l'attitude générale qui prévaut actuellement. Aucune proposition ni même ébauche de proposition. Seule une énumération des tâches effectuées par les différents services des communes de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne. On reste sur notre faim et l'on peut se demander si les élus locaux saisissent les enjeux actuels.

Certes, plusieurs éléments bloquent les discussions. Nous en retenons essentiellement deux:

La première raison évidente est la fiscalité. Il est clair qu'un grand nombre de citoyens - notamment ceux de Villars-sur-Glâne - ne voient aucun avantage direct à fusionner, vu que leur taux d'imposition est nettement plus faible que celui de Fribourg. L'écart devient encore un peu

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

plus grand avec l'augmentation des impôts de cette année. Le différentiel est de l'ordre de 20% environ. Seule une politique financière rigoureuse de la ville, avec diminution des charges et économies substantielles dans tous les dicastères amènera nos voisins à la table des négociations. Dans ce domaine, la Ville et la majorité qui nous gouverne doivent prendre leurs responsabilités.

La deuxième raison tout aussi importante et ressentie très fortement est l'abandon du pouvoir des syndicats respectifs – enfin, la diminution [du nombre] de conseillers communaux. C'est un problème qui ne trouvera probablement pas de solution avant la fin de mandat des personnes directement concernées. Certes, la ville de Fribourg doit garder le leadership, mais une fusion ne pourra pas se faire sans donner des garanties aux représentants des communes voisines. L'initiative avortée de la fusion 2C2G est l'exemple même de la crainte de certaines communes d'être absorbée par Fribourg. Cette crainte doit être entendue.

Notre parti a depuis de nombreuses années fonctionné comme élément moteur des fusions, dans le Grand-Fribourg ou ailleurs. Notre groupe soutient l'argumentaire développé par le Conseil communal dans son rapport, en le priant de mettre l'accent sur les éléments suivants:

- 1. Le Conseil communal et les Députés de la Ville de Fribourg doivent tout entreprendre pour obtenir du Canton le soutien nécessaire à cette fusion. L'enjeu est désormais cantonal, non communal.*
- 2. Tout le monde parle et souhaite un centre cantonal fort. C'est bien mais insuffisant. Les avantages d'une fusion et les risques liés à la non-fusion doivent être mieux présentés et communiqués. Quel avantage a un habitant de Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne ou Givisiez à habiter sa commune si la ville de Fribourg n'existait pas? Est-ce que l'Intercity s'arrêterait encore deux fois par heure dans notre région? La valeur des terrains dans les communes environnantes serait-elle aussi élevée? Nous pensons qu'il faut mettre en évidence les avantages de ce projet tel que la valeur des nombreux services que la ville fournit aux communes environnantes. Et si tous ces services étaient financés à leur vraie valeur? Cela changerait certainement leur situation financière qui peut également se péjorer si l'une ou l'autre industrie ou contribuable fortuné devaient quitter la région. Que seraient ces communes sans la ville? Poser la question, c'est y répondre.*
- 3. Dans ce contexte, mandater une agence de communication peut être bénéfique, tant l'information est lacunaire, pour autant que le cahier des charges soit clairement établi et les coûts en rapport avec les bénéfices escomptés. Nous soulignons toutefois que la meilleure communication est l'exemple, et dans ce domaine, la ville n'échappe pas à son mea culpa. En d'autres termes, c'est de la responsabilité de la ville de Fribourg de rendre la mariée plus attrayante.*
- 4. La Ville de Fribourg ne pourra pas non plus s'épargner la question de la Bourgeoisie. Pour le PLR, le statut de la bourgeoisie doit être maintenu, car c'est un système qui permet la fourniture de nombreux services, de manière efficace et profitable aux citoyens. Nous considérons la Bourgeoisie comme un service à la communauté et à ce titre, elle garde tout son sens, également dans une commune fusionnée de 70'000 habitants.*

Séance du 7 avril 2014

En conclusion, notre groupe prend acte des divers rapports et soutien le Conseil communal dans ses démarches. Nous souhaitons une action plus offensive afin de pouvoir réaliser la fusion du Grand-Fribourg à l'orée 2021 ou plus tôt."

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Pascal Wicht (UDC) tient les propos ci-après:

"Le groupe UDC et la Section UDC Fribourg-Ville ont toujours pris fait et cause pour une grande fusion à l'échelle du Grand-Fribourg et ce, déjà au moment de la défunte initiative 'Fusion 2011'. Une fois digérés le retrait de ladite initiative et le report de la fusion à l'horizon 2016, nous avons continué à soutenir toutes les démarches pouvant amener à une fusion, fût-elle cantonnée à un périmètre plus restreint. C'est du reste à l'initiative de notre collègue Stéphane Peiry que la Commission de fusion de la Ville de Fribourg a été créée, il y a quelques années.

Notre position sur cette question n'a pas changé et nous restons fermement persuadés qu'une fusion du Grand-Fribourg est absolument nécessaire pour que notre ville et notre région ne deviennent pas un no man's land entre Berne, vers qui se tournent de plus en plus la Singine et le Lac, et l'arc lémanique qui agit comme pôle d'attraction pour le sud de notre canton. Pourtant, force nous est de constater que le projet de fusion a pris l'eau, preuve peut-être qu'il est impossible de réaliser une fusion si les exécutifs des différentes communes concernées ne font pas corps avec le projet. Tout le monde veut construire un 'centre cantonal fort', c'est un objectif louable auquel nous souscrivons, mais le centre cantonal fort est resté une belle formule, une coquille restée désespérément vide. Ainsi, quand on vient dire au Conseil communal de Villars-sur-Glâne que l'administration de la Ville est prévue pour 60'000 personnes et que, si elle intègre Villars-sur-Glâne, elle n'a pas besoin de leur personnel, on se tire une balle dans le pied. Je précise que ces propos sont ceux de notre Syndic, tels que rapportés par le Vice-Syndic de Villars-sur-Glâne, il y a quelques années. Vous admettez que, comme demande en mariage, on a vu mieux. Une fusion est avant tout un projet commun de société; on ne fusionne pas pour faire porter aux autres communes les effets de ses propres manquements ni pour mutualiser ses dettes, mais bien pour construire ensemble une vision d'avenir. Ce sont des principes fondamentaux qui ont, hélas, été oubliés. Tant que ces éléments n'auront pas été compris par chacune des parties, tout projet de fusion est irrémédiablement voué à l'échec.

En outre, nous sommes loin de partager l'optimisme de notre Syndic qui voit dans l'échec de la fusion '2C2G-Englisbourg' une nouvelle chance pour la grande fusion. Il est à notre avis tout-à-fait évident que si Granges-Paccot a refusé de s'unir à Givisiez, Corminbœuf et Chésopelloz, ça n'est certainement pas pour ensuite plébisciter une fusion plus large qui inclurait la ville de Fribourg. Au contraire, les arguments qu'avançaient les opposants à Englisbourg, tant au niveau de l'identité villageoise que des finances, seront valables à plus forte raison dans une fusion plus large.

Le fait de repousser une nouvelle fois l'échéance de la fusion n'y changera absolument rien. Rappelons que l'initiative 'Fusion 2011' a été déposée en 2007 déjà. Si nous n'avons pas été capables de réaliser une fusion pour 2016, neuf ans après le début du processus, il nous paraît totalement illusoire de croire que cinq ans supplémentaires vont y changer quoi que ce soit. De même, engager une entreprise de communication n'y

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

changera rien non plus. Il faudrait déjà avoir quelque chose à communiquer.

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, c'est à très grands regrets que nous le disons, mais il faut bien voir les choses en face: la fusion est morte et enterrée. Il est probable que dans quelques années, les choses auront évolué, la situation des communes de la périphérie aura changé, celle de la Ville aussi, qui sait? Les mentalités aussi auront changé, celles de la population mais encore plus celle des autorités. A ce moment-là, on pourra recommencer à parler de fusion, en partant sur de meilleures bases et avec de meilleures chances d'aboutir.

C'est avec ces considérations, certes pessimistes, mais qui ont au moins l'avantage de tenir compte de la réalité des faits, que le groupe UDC prend acte, avec regrets, du rapport du Conseil communal."

Rapport du groupe socialiste

Mme Lise-Marie Graden (PS) tient les propos suivants:

"Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport intermédiaire du Comité de pilotage Fusion 2016 et de l'argumentaire du Conseil communal en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021.

Je me permettrai de relever certaines citations prises de-ci de-là dans le rapport du Copil que j'ai délibérément sorties de leur contexte mais qui constituent quand même l'essentiel du document:

- *'il n'est relevé que des avantages à imaginer une entité plus grande pour les services techniques';*
- *'la mise en commun des services ... permettrait...de disposer d'un équipement suffisant et adéquat';*
- *'la mise en commun des exploitants ... permettrait l'optimisation des ressources et des services/prestations';*
- *'le bassin de population étant plus important avec une fusion, les possibilités pour des travaux temporaires sont plus grandes et plus variées'.*

Bref, je m'arrêterai là avec ces évidences car en fin de compte, nous sommes tous d'accord: une fusion est essentielle. La fusion la plus large possible, celle qui correspond au quotidien des habitants du Grand-Fribourg.

J'aimerais qu'on ose le petit jeu de distribuer une carte du Grand-Fribourg vue du ciel et quelques gros feutres à des quidam. Qui de ces gens normaux, ceux qui vivent à Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne ou juste à côté, Givisiez, Granges-Paccot, qui saura dessiner les justes frontières de sa propre commune? Mais voilà, les évidences citées juste avant ne sont pas encore celles qui feront avancer la fusion. Les fusions, c'est les citoyens qui les décident en fin de compte. Par un vote; et on l'a vu, mieux vaut ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

On en arrive à l'argumentaire du Conseil communal. Je m'arrêterai quelques secondes sur le ton qu'on y trouve par endroit et que l'on peut regretter. Fribourg ne pourra pas fusionner toute seule – même si elle le ferait très bien, c'est certain! Les seuls arguments du Conseil communal ne mèneront pas à la fusion; il est nécessaire de travailler ensemble et de sentir que c'est bien la volonté de Fribourg. Certains passages ou termes choisis trahissent encore une certaine aigreur qui n'est pas porteuse. Tout comme les premières pages qui exposent pourquoi Fribourg

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

devrait fusionner et si peu les intérêts supérieurs qui appellent la fusion du Grand-Fribourg. L'argumentaire du Conseil communal... C'est là notamment qu'on aimerait lire les grands projets fédérateurs qui permettront cette fusion. Ceux qui feront envie aux habitants de ce Grand-Fribourg de faire tomber ces frontières qui sont sans relation avec leur quotidien. Ceux qui les feront croire qu'ensemble, on est plus fort. Ces projets manquent. Il serait grand temps de mêler les populations de ce Grand-Fribourg à la réflexion sur la fusion. Je ne crois pas que les citoyens de chacune de ces communes partagent l'impression que 'les identités locales sont fortes'. Eux, comme moi, habitent le Grand-Fribourg, vivent le Grand-Fribourg, profitent du Grand-Fribourg, travaillent dans le Grand-Fribourg et aiment le Grand-Fribourg. Alors, donnons envie aux habitants! Des projets fédérateurs, il peut y en avoir dans plusieurs domaines: crèches, accueils extrascolaires, sports, voirie et tant d'autres. Osons les idées un peu folles, osons les idées qui font plaisir. Prenons le parti de faire envie et de faire grandir ces envies. Concentrons-nous maintenant sur les exemples concrets de bénéfiques qu'une fusion apportera. De là naîtra la vision qui permettra la création du centre cantonal fort. Et c'est comme ça aussi que la fusion pourra convaincre ses habitants.

Le groupe socialiste prend donc acte de cet argumentaire, tout en souhaitant vivement que les communes du Grand-Fribourg travaillent à ces projets fédérateurs, en s'appuyant sur une base aussi large que possible et pas seulement sur leurs exécutifs."

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

M. Maurice Page (CG-PCS) fait la déclaration suivante:

"La lecture du rapport sur la fusion est éclairante pour le groupe Centre gauche-PCS à plus d'un titre. Elle nous renseigne de manière nettement plus complète sur la complexité des problèmes et sur la difficulté à trouver des solutions.

Le rapport du Copil annexé à l'argumentaire nous montre hélas jusqu'à la caricature combien nos 'partenaires' ont traîné les pieds, voire mis les bâtons dans les roues simplement pour dresser un état des lieux pourtant indispensable. L'œil exclusivement rivé sur leur porte-monnaie les autorités des communes voisines n'ont pour la plupart développé aucune vision du Grand-Fribourg. Il est un peu facile ensuite de traiter la ville d'arrogante ou de l'accuser de jeter l'argent par les fenêtres.

Les collaborations intercommunales, l'argumentaire du Conseil communal le montre très bien, sous leurs diverses formes, ne suffisent plus. Elles provoquent un enchevêtrement toujours plus complexe et sont antidémocratiques. La nécessité de faire coïncider l'unité fonctionnelle avec le périmètre institutionnel ne devrait plus être contestée par personne, tout comme la nécessité de faire coïncider le cercle des bénéficiaires avec celui des payeurs. Cela a été illustré par les propos de Mme L.-M. Graden tout à l'heure. Le phénomène de 'suburbanisation' décrit par les géographes et les sociologues frappe de plein fouet notre ville, ce d'autant plus que sa surface est réduite et son accès assez difficile. Refuser de voir les choses pour regarder à court terme dans un espace strictement limité aux frontières de sa propre commune est une attitude indigne de politiciens responsables. Il faut constater hélas que cette cécité est largement répandue de gauche à droite de l'échiquier politique.

Vouloir un centre fort n'a de sens que si cela sert à renforcer les services à la population et à améliorer la qualité de vie pour tous.

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

Braquer toute la réflexion sur la seule question de l'éventuelle augmentation du taux d'impôt n'a pas de sens. C'est probablement d'ailleurs ce qui a provoqué l'échec de la fusion 2C2G. Le rapport du Conseil communal rappelle à juste titre que la fusion du Grand-Fribourg ne répond pas aux mêmes objectifs que la fusion de communes rurales. Le centre cantonal fort, dont le Conseil d'Etat nous rebat les oreilles sans avoir jamais fait le moindre effort pour le mettre en place, est une nécessité, si nous ne voulons pas devenir une simple cité-dortoir entre Lausanne et Berne.

Le groupe Centre gauche-PCS encourage vivement la poursuite du processus, malgré les réticences ou les obstacles. La prochaine étape devrait être une étude sérieuse sur les questions financières où l'on ne se contente pas de comparer les taux d'impôts mais où l'on examine l'ensemble des services à la population et des investissements nécessaires pour cela. Il est intéressant de constater par exemple que la riche commune de Villars-sur-Glâne a aujourd'hui une structure de population presque identique à celle de la Ville et que son revenu moyen de l'impôt sur les personnes physiques est inférieur à celui de la Ville de Fribourg. Ce sont des questions à étudier de manière plus précise.

La fusion du Grand-Fribourg, qui devrait être bilingue, ne sera possible que si on développe une véritable vision globale que la mise en place de l'Agglo n'a malheureusement guère fait progresser, puisque l'Agglo continue à siéger par commune, ce qui apparaît comme complètement aberrant aujourd'hui. Sur ces remarques, le groupe Centre gauche-PCS prend note des propositions du Conseil communal."

Rapport du groupe des Verts

M. Klaus Uhr (Verts) déclare ce qui suit:

"Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport 'Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021' du Conseil communal, un rapport par lequel celui-ci espère pouvoir élucider son point de vue stratégique aux partenaires politiques. Ce document était attendu depuis deux ans et arrive dans un contexte où certains pions ont déjà basculé vers l'un ou l'autre côté. Je renvoie à la décision de Villars-sur-Glâne et à la votation 2C2G défavorable à une fusion d'Englisbourg.

Une bonne partie de ce rapport comporte une analyse générale de la situation défavorable des centres d'agglomérations. Pour une large part on se croit dans un cours magistral, suivant un discours très technique mais sans conclusions concrètes concernant la situation de Fribourg.

Parlons des arguments en faveur d'une fusion. Notre groupe les juge décevants, puisque qu'on retrouve à la page 15 uniquement des avantages structurels, procéduraux et administratifs - soit technocratiques. Ce qui nous a frappés spécialement: le principal argument pour la fusion est (je cite) 'L'exécutif économisera du temps passé dans les nombreuses réunions'- épatant! Et ça continue avec: 'Le Conseil communal peut mieux se concentrer sur le règlement des affaires internes'. Constat évident, puisqu'il ne doit plus se pencher sur des affaires externes comme la fusion.

Wir sind enttäuscht darüber, dass hier neben technokratischen und rein funktionalen Argumenten die positiven Auswirkungen auf die Bevölkerung eines neuen kantonalen Zentrums zu wenig Erwähnung finden, wie das für alle verfügbare Netz an kulturellen und sportlichen Infrastrukturen, das Angebot an ausserschulischen Aktivitäten und Betreuung,

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

die ganzen Ausbildungsstätten, Universität, Hochschulen, auch deutschsprachige Schulen, Bibliotheken und Museen, eine historische Altstadt, naturnahe Gebiete wie Saanegraben, Pérolles-See usw.

Le Conseil communal ne fait aucune réflexion sur les bénéfices attendus pour la population, les quartiers, l'économie de la Ville, la réputation de la Ville - pour la vie des citoyens finalement! Notre groupe est sidéré par un tel nombrilisme de l'Exécutif et un tel manque de considération envers la population.

On peut se mettre d'accord avec les objectifs à atteindre pour le Grand-Fribourg, ainsi qu'avec la déclaration, que limiter les ambitions d'une fusion à la résolution de la fiscalité et des finances publiques soit trop court. Nous avons également pris connaissance de l'attitude des autorités de Villars-sur-Glâne, qui se réconfortent d'autosuffisance, ne ressentant aucun besoin de changer.

Nous regrettons beaucoup que le Conseil communal n'ait pas réussi une entente avec Villars-sur-Glâne et Marly. Nous déplorons la communication défailante. Nous sommes déçus de ce résultat et de l'absence de vision cohérente et d'une stratégie de déblocage de la situation. Nous pensons que les Exécutifs en place ont prouvé leur incapacité à mener ce processus à bien. Il faudra de nouvelles forces pour sa réalisation.

Mais l'attente du moment opportun ne fera pas avancer le processus. En conséquence, et face à la nouvelle situation après le refus de la fusion d'Englisbourg nous vous proposons:

- 1) En accord avec le Conseil communal (dans son rapport, chapitre 8.2, page 18) nous demandons de revenir au plus vite au Plan du Préfet selon la variante à huit communes. Mais, nous pensons que c'est au Préfet que revient la compétence de convoquer les communes.*
- 2) Les finances restent un des problèmes-clés. Par conséquent, nous vous proposons de faire un pas en avant en fusionnant d'abord la Commune avec la Bourgeoisie de Fribourg. Cela nous permettrait de liquider deux problèmes avec un effet financier bénéfique.*
- 3) Le problème de la charge fiscale n'est pas maîtrisable sans action volontariste de l'Etat. Nous demandons une nouvelle loi sur les fusions dès 2017 qui apporte un nouveau train financier. Nous soutenons toutes les démarches au niveau cantonal en faveur d'un centre cantonal fort comme la motion parlementaire du 21 janvier 2014 'Loi sur la Fusion du Centre cantonal'.*
- 4) Au lieu d'un vote consultatif qui permettrait seulement de dire oui ou non à un projet encore inexistant, nous proposons un sondage, une enquête représentative dans toutes les communes concernées. Celle-ci apportera des réponses plus nuancées sur les opinions et les attentes de la population sur la question de la fusion et pourra servir comme base de planification. La Ville devra proposer que la Préfecture chapeaute cette enquête pour toutes les communes."*

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait les remarques suivantes:

"D'abord une reconnaissance, malgré quelques tonalités un peu tonitruantes dans des interventions particulièrement musclées, je vous remercie de votre apport à ce débat puisque c'était un des objectifs que nous poursuivions, à savoir de l'amorcer de manière beaucoup plus large que jusqu'à maintenant. Je rejoins sur le fond pas toujours sur la forme les critiques et les quelques flèches qui nous ont été adressées dans ce sens-là. Je pense qu'un débat où tout est mis sur la table est tout à fait positif et porteur de belles opportunités.

Au Président de la Commission de fusion qui dit dans son message que nous manquons d'ambition, je réponds un peu amusé: 'Heureusement que ce rapport a été rédigé avant l'échec de 2C2G!', puisque les états d'esprit étaient, même dans la Commission de fusion, excessivement différents. Faut-il le répéter, cela a été dit par certains d'entre vous d'une autre manière, et puissent nos partenaires le comprendre, - ce qui n'était malheureusement pas le cas -, que cette thématique va bien plus loin que le maintien d'un certain nombre d'appareils et finalement fugaces privilèges. Il ne suffit pas de dire que nous sommes d'accord sur ce à quoi nous sert une fusion' si nous ne faisons qu'exprimer des craintes lorsque cette problématique est évoquée.

Mme la Présidente de la Commission financière a dit quelque chose qui nous paraît tout à fait juste en termes d'ambition. Une phrase résume ses propos: 'faut-il que le train entre Lausanne et Berne continue à s'arrêter entre Lausanne et Fribourg?'. En d'autres termes, pour préparer notre avenir, faut-il éviter que notre canton soit un canton-dortoir? C'est ce que nous prétendons. Nous ne sommes pas encore bien entendus, peut-être que la qualité de notre émetteur n'est pas si forte que cela mais peut-être aussi que la qualité du récepteur n'a pas été à la hauteur de nos espérances. En d'autres termes, faut-il que nous continuions à jouer dans les premiers de ligue B ou que nous risquions d'être relégués en première ligue? Il est nécessaire de savoir que notre adversaire ce n'est pas nous-mêmes, ce ne sont pas les communes qui nous entourent, mais ce sont nos cantons voisins.

M. B. Altermatt, au nom de son groupe, nous fait part de sa déception. Sur la forme, j'aimerais faire un premier rappel en disant que dans un premier temps la loi sur l'agglomération a été votée par les communes concernées, que dans un deuxième temps il a fallu voter la loi sur les fusions, et l'accord était unanime de la part des communes et de leur population. On peut aussi constater qu'à ce moment-là, lorsque le Canton par voie référendaire a dû sonder toute la population du canton les accords les plus forts et les plus significatifs ont été manifestés par les habitants des communes concernées. Par conséquent, on pouvait également se dire, et c'est ce que j'entendais par le choix de la voie institutionnelle, que raisonnablement ces choses devaient avancer. Or, elles n'ont pas avancé. Vous avez rappelé subtilement, pas trop quand même, qu'il y avait une correspondance entre la majorité politique de Fribourg et celle de Villars-sur-Glâne, vous avez également rappelé qu'il y avait un Préfet de la même couleur ... politique (réactions plutôt amusées dans la salle). Je crois, et les membres de la Commission de fusion s'en sont rendus compte aussi, que quel que soit notre appartenance partisane en Ville nos opinions à ce sujet convergent mais au sein d'un même parti les façons de voir les choses sont absolument différentes selon que nous sommes à Fribourg ou à Granges-Paccot, même si officiellement il n'y a pas de parti politique dans

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

cette commune. La correspondance entre les partis et les opportunités qu'elle aurait pu nous apporter a peut-être aussi sensibilisé les représentants de la commune de 2C2G pour ne pas se lier à nous. Au final, cette critique m'apparaît un tout petit peu déplacée. Je prends les éléments positifs et je crois que votre appel solennel n'est pas assimilable à un quelconque esprit d'opposition et partant, nous prenons les aspects positifs de votre intervention.

M. P. Wicht, au nom de l'UDC, s'il y a un point sur lequel nous sommes d'accord depuis fort longtemps, et vous en avez rappelé les différents éléments, c'est que vous, votre parti, votre section ainsi que d'ailleurs tous les partis de la Ville de Fribourg, êtes unanimes pour souhaiter la fusion du Grand-Fribourg. Dans ce contexte-là, il n'est pas inutile de rappeler que nous étions et nous sommes toujours unis dans cette problématique. Evidemment, il n'est pas sûr que tout le monde le veuille. Nous avons pu constater avec tristesse, c'est également ce que nous avons vu, que tout le monde veut continuer de manière générale à plaider pour le Grand-Fribourg mais en restant au maximum un passager clandestin. Quant à mes paroles que vous avez rapportées de ce qu'on vous aurait rapporté de ce qu'on aurait rapporté, j'ai toujours dit que nous avions la STRUCTURE d'une commune de 60'000 habitants non pas les emplois. J'espère qu'une fois pour toutes, cette correction sera enregistrée par tout le monde. Jamais ô grand jamais, je n'aurais prétendu qu'il suffisait de fusionner pour que les employé-e-s des communes avoisinantes disparaissent. Jamais cela n'a été dit. Par contre, la structure de fonctionnement que nous avons peut être adaptée à celle d'une nouvelle commune de 60'000 à 70'000 habitants. Voilà la grande différence! Evidemment lorsqu'on n'aime pas son chien, on dit qu'il a la gale, c'est ainsi que j'interprète les interventions de mon camarade de parti de la commune de Villars-sur-Glâne.

Quant à l'échec de la fusion 2C2G, vous avez pensé que je l'interprétais comme étant une chance mais n'oubliez tout de même pas que lorsque la fusion 2C2G a été lancée, elle a interrompu le processus lancé par la fusion 2011. Dans ce contexte-là, l'échec de cette fusion nous permet de dire, au moins sous l'angle du raisonnement en collaboration avec l'Etat, et avec le Préfet, que nous pouvons reprendre ce raisonnement tel qu'il a été présenté par le Préfet (après consultation des communes du district) et tel qu'il a été entériné par le Conseil d'Etat.

Mme M.-G. Morel-Neuhaus, au nom du PLR, vous avez dit que le rapport intermédiaire est le fruit 'pas toujours excessivement bon' d'une consultation entre les représentants des trois communes. Partant de là, le Conseil communal en est aussi très déçu. Il démontre les limites de ce qu'il a été possible d'atteindre malgré d'énormes efforts qui ont été consentis non pas seulement par moi-même mais par tous mes collègues du Conseil communal qui sont intervenus dans l'élaboration de tous ces dossiers. Encore faut-il pour que nous puissions avancer que les représentants communaux ne coupent pas leur source aussi.

La Bourgeoisie a également été évoquée. Il est bon de rappeler que, contrairement à ce qu'on dit ici et là, la Bourgeoisie n'est pas un handicap, la Bourgeoisie n'est pas un problème mais un atout. Pourquoi est-elle un atout? Parce qu'historiquement, grâce à la Bourgeoisie une partie non négligeable de la Ville de Fribourg ainsi qu'une partie non négligeable du Grand-Fribourg se sont développées. Saviez-vous que, par exemple, le terrain de l'Hôpital cantonal a été construit grâce à un don de terrain de la Bourgeoisie? Il s'agissait à l'époque de négocier l'implantation

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

du nouvel Hôpital cantonal, qui se trouvait jusque-là réparti sur deux sites, à l'avenue du Moléson ainsi qu'à l'Hôpital des Bourgeois. Dans ce contexte-là, pour éviter des frais trop importants, la Bourgeoisie et la Ville de Fribourg s'étaient unies l'une pour apporter du terrain et l'autre pour apporter un pécule financier non négligeable. Saviez-vous qu'en 1970, la Bourgeoisie a vendu des terrains à des prix de bénédictins à des privés dans la région de Cormanon pour justement favoriser le développement du Grand-Fribourg? Saviez-vous également que la Bourgeoisie est propriétaire d'un home? Ce home accueille une centaine de résidents et est le deuxième home en capacité d'accueil du canton. Saviez-vous encore que la Bourgeoisie accueille dans un foyer une vingtaine d'enfants, foyer qui est l'héritier de l'ancestral orphelinat, et qu'elle collabore également avec le foyer Saint-Etienne par la même Direction? Donc, tous ces éléments-là montrent qu'encore aujourd'hui la Bourgeoisie contribue à la richesse non seulement de la Ville mais aussi du Grand-Fribourg. Saviez-vous aussi que la Bourgeoisie a cofinancé de manière importante la construction de la salle de spectacle? Qu'elle a financé intégralement la reconstruction de la piscine de la Motta? Tous ces éléments-là démontrent que nous avons à disposition un outil de promotion qu'il serait absolument fou de vouloir faire disparaître en fonction de cette croyance qu'il serait mieux de le faire disparaître pour régler quelques problèmes, alors même qu'il contribue régulièrement à entretenir la richesse de notre région.

Mme L.-M. Graden, au nom du parti socialiste, constate que ce qui est évident pour Fribourg ne l'est pas toujours pour les habitants des autres communes. Notre échec tient dans le fait de n'avoir pas réussi à faire comprendre les bienfaits d'une fusion aux habitants des autres communes. Dans ce sens-là, il faut effectivement prendre notre bâton de pèlerin pour avancer. Ce débat finalement est posé ce soir à titre de point de départ. J'espère que les arguments que nous avons entendus ce soir vont nous permettre, à nous les membres du Conseil communal, d'avancer. Vous avez terminé votre intervention par une phrase qui me semble intéressante 'On naît dans le Grand-Fribourg, on vit dans le Grand-Fribourg, on respire dans le Grand-Fribourg' mais on n'est pas toujours d'accord maintenant d'en payer partout le même prix. Car c'est aussi de cela que nous avons besoin.

M. M. Page, vous avez raison de mettre en évidence les difficultés de cette thématique et à ce titre, il ne faut pas oublier un détail que personne n'a mentionné ce soir: Fribourg est aussi la capitale du canton, statut qui représente à la fois des avantages mais aussi [des inconvénients]. Par rapport à une surface de 9 km², dont 20% occupés par les propriétés de l'Etat, il faut tenir compte de ces circonstances financières pour gérer notre Ville.

Enfin, je remercie M. K. Uhr qui fait toute une série de propositions constructives que je ne vais pas détailler aujourd'hui, Lorsque vous citez le rapport du Conseil communal, j'aimerais que vous alliez jusqu'au bout parce que si vous dites que l'Exécutif économisera du temps passé dans de nombreuses réunions de coordination avec les communes et les entités de collaboration intercommunale, c'est vrai mais cela ne suffit pas. Il faut préciser que, dans le même paragraphe, nous ajoutons que 'les décisions stratégiques pourront/peuvent être prises plus rapidement et plus efficacement'. Ce que nous voulions dire est qu'un nouveau Conseil communal qui aurait la gestion d'un Grand-Fribourg pourrait se concentrer davantage sur les affaires stratégiques que sur les affaires opérationnelles. Voilà la correction que je souhaitais apporter à une interprétation inadéquate du contenu du rapport.

Séance du 7 avril 2014

Argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – Fusion 2016" (suite)

J'arrive au terme d'une longue intervention. Il me semblait nécessaire de poser quelques éléments importants dans ce débat. Je vous remercie de prendre acte avec tous les sentiments que vous avez manifestés sur ce point considéré à juste titre comme absolument essentiel. Il va de soi que nous reviendrons dans les meilleurs délais pour vous donner, je l'espère, des nouvelles plus réconfortantes que celles que nous avons partagées ce soir."

Sur ces considérations, le Conseil général prend note de l'argumentaire en vue de la fusion du Grand-Fribourg à l'horizon 2021 et de son annexe "Rapport intermédiaire du Comité de pilotage – fusion 2016".

Motion d'ordre

M. Raphaël Fessler (DC/VL) propose, compte tenu de l'heure, de passer directement aux "Divers". Il serait, en effet, regrettable que l'allocation de clôture de l'année présidentielle résonne devant une assemblée clairsemée à une heure trop tardive.

Vote sur la motion d'ordre

La motion d'ordre de M. Raphaël Fessler de renvoyer tous les objets à l'ordre du jour à une prochaine séance du Conseil général et de passer directement aux "Divers" est acceptée à une majorité évidente.

000

14. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 12 interne de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de 35 cosignataires demandant la modification du règlement du Conseil général en son article 36 alinéa 1

Mme Lise-Marie Graden (PS) résume la proposition ci-après:

"Par cette proposition interne, je souhaite que le règlement du Conseil général soit modifié par le Conseil général afin d'augmenter le nombre de séances du Conseil général. Cette proposition doit être examinée par le Bureau qui émettra un préavis à l'attention du plénum avant décision.

Cette demande fait suite aux constats suivants:

- *de nombreuses séances du Conseil général se terminent tard, voire très tard (cf. liste en fin de proposition);*
- *plusieurs membres du Conseil général quittent les séances avant leur fin, celles-ci se terminant parfois à la limite du quorum;*
- *des Conseillers généraux renoncent à poser des questions dans les 'Divers' (exemple récent: 'M. Laurent Dietrich (DC/VL) retire, vu l'heure tardive,*

Séance du 7 avril 2014

la question qu'il souhaitait poser et la réserve pour une séance ultérieure'. (Applaudissements dans la salle);

- *rappelons que c'est un engagement citoyen qui suit, pour la plupart des Conseillers, une journée pleine de travail et en précède une autre;*
- *plusieurs séances ont été annulées au motif que le Conseil communal n'avait pas de message à soumettre au Conseil général.*

On ne peut que constater et redire que la législation cantonale n'est pas très généreuse s'agissant des compétences données aux Conseils généraux; ces Conseils sont en effet dotés des seules compétences des assemblées communales du reste du canton, quand bien même les communes qu'ils représentent sont habitées par plusieurs milliers de fois plus d'habitants, voire dizaines de milliers. Aussi, il est clair que les questions au Conseil communal sont un moment privilégié pour la vie politique de notre Ville et de ses représentants. Malgré les allures anodines de ces questions, c'est bien à ce moment aussi, en plus des postulats et propositions, que les conseillers généraux peuvent s'impliquer dans la politique de leur ville et y faire valoir les intérêts des habitants qui les ont élus.

Par conséquent, j'estime essentiel que ces points de l'ordre du jour puissent être menés sereinement jusqu'à sa fin, sans précipitation due à l'heure tardive et à l'appel de Morphée. Les ordres du jour trop chargés poussent à bâcler les discussions; les séances trop longues poussent aux départs précipités et incitent les Conseillers à renoncer à poser leurs questions. Ou de façon plus pratique, mais pas plus acceptable, certains Conseillers doivent quitter la salle faute de ne plus avoir de bus pour rentrer!

La solution est simple, augmenter le nombre de séances afin d'alléger les ordres du jour et de permettre aux séances de se terminer plus rapidement.

Le texte de l'article 36 du règlement du Conseil général est le suivant:

¹ *A l'exception des mois de juillet et d'août, le Conseil général siège en principe en séance ordinaire une fois par mois. (...)*

² *Le calendrier annuel des séances est arrêté par le Bureau d'entente avec le Conseil communal. (...)*

De plus, contrairement à la croyance persistante, rien ne précise qu'une séance du Conseil général ne peut être convoquée que si le Conseil communal a un message à présenter.

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

Force est donc de constater que la réglementation actuelle permet déjà, voire prévoit, que le Conseil général siège tous les mois. L'expression 'en principe' permet cependant de tempérer cet agenda.

*Par conséquent, je fais ici une proposition **interne** visant la modification du règlement du Conseil général comme suit:*

Modification de la première phrase de l'alinéa 1 de l'art. 36:

'A l'exception des mois de juillet et d'août, le Conseil général siège ~~en principe~~ en séance ordinaire au moins une fois par mois.'

Séances 2013-2014

7.	07.04.2014	
6.	24.02.2014	00h03
	17.12.2013	23h22
5.	16.12.2013	22h45
4.	01.10.2013	22h02
3.	30.09.2013	23h15
2.	24.06.2013	21h28
	28.05.2013	21h15
1.	27.05.2013	22h55

Séances 2012-2013

7.	29.04.2013	23h05
6.	04.03.2013	23h20
5.	21.01.2013	23h10
	18.12.2012	23h15
4.	17.12.2012	23h00
3.	29.10.2012	23h11
2.	24.09.2012	23h10
1.	21.05.2012	23h10

Séances 2011-2012

9.	30.04.2012	23h10
8.	05.03.2012	23h20
	13.12.2011	21h00
7.	12.12.2011	22h35
6.	21.11.2011	22h50
5.	17.10.2011	23h10
4.	26.09.2011	22h58
3.	27.06.2011	22h35
2.	30.05.2011	23h20
1.	09.05.2011	23h55"

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n°127 de M. Stanislas Rück (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 18 cosignataires demandant au Conseil communal d'examiner l'opportunité de faire une analyse des implications économiques de la révision du PAL de la Ville de Fribourg

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

M. Stanislas Rück (Indépendant) fait la déclaration ci-après:

"Les stratégies et objectifs développés dans le cadre de la révision du PAL auront des implications économiques importantes. Il serait utile d'en évaluer les grandes lignes en matière de finances publics et de volume d'investissement, d'identifier toutes les autres sources privées ou publiques qui pourront alimenter la mise en œuvre de cette planification et d'en identifier les échéances et les conditions-cadres (programmes de subventions cantonales ou fédérales par exemple)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n°128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce

M. Georges Rhally (DC/VL) présente son postulat:

"La déchetterie des Neigles est devenue un 'drive-in' qui permet aux habitants de Fribourg de se défaire aisément de tout objet devenu inutile à leur quotidien. Souvent, ces objets et meubles jetés dans les bennes de la déchetterie de la ville pourraient faire le bonheur d'autres personnes. Réutiliser un objet ou un meuble, lui donner une seconde vie, est une attitude hautement écologique. Nous demandons à nos autorités d'inclure le recyclage dans la gestion des déchets. Que ce soit par une simple indication de 'Emmaüs' ou 'Coup d'Pouce' sur les affichettes/tous-ménages de la ville, par une collaboration plus étroite entre ces diverses entités ou même le regroupement de ces trois acteurs près des Neigles ou ailleurs, voire la construction d'une halle 'dépôt de meubles/brocante' en amont de la déchetterie des Neigles."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n°129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables

M. Claude Schenker (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"Une concurrence fiscale règne entre les cantons pour obtenir la domiciliation – et donc les impôts – des personnes qui, salariées et séjournant à long terme dans un canton plusieurs jours par semaine, rejoignent fréquemment un autre canton, par exemple durant le week-end au moins. Le Conseil communal est invité à présenter un rapport sur les efforts que fait la ville, de concert avec le Canton, et sur sa marge de manœuvre, pour ne pas laisser filer les contribuables dans d'autres cantons et communes qui seraient plus combattifs dans l'application des critères déterminant le 'centre d'intérêts principal' et ainsi le domicile fiscal de ces personnes."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

- n°130 de M. Rainer Weibel (Verts), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Gilles Bourgarel (Verts), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal la fusion de la Commune de Fribourg avec sa Bourgeoisie

M. Rainer Weibel (Verts) tient les propos suivants:

"Le Conseil communal et le Conseil général sont favorables à une fusion de la commune avec les communes environnantes, projet de fusion entretemps reporté à l'année 2021. Tenter de faire fondre les réserves de certaines communes par rapport à une fusion avec la ville paraît illusoire quand cette dernière n'est même pas capable de fusionner avec elle-même! Offrir en dot la Bourgeoisie, nous permettrait de rembourser quelques dettes et stimuler les sentiments tendres de nos voisins en vue d'un mariage avec nous. Le postulat demande au Conseil communal de rédiger un rapport sur les démarches nécessaires à entreprendre, par une application analogique de l'article 134b LCo, ou éventuellement en se basant sur des résultats intermédiaires obtenus lors de négociations de la Ville avec la Bourgeoisie, cela en vue d'une fusion intra-communale en 2016."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n°153 von Hr. Hans Werhonig (SVP) bezüglich Erhöhung der Sicherheit auf den Zebrastreifen auf dem Boulevard de Pérolles durch gezielte Massnahmen

Herr Hans Werhonig (SVP) stellt dem Gemeinderat folgende Frage:

"Am Freitagnachmittag am 4. April 2014 wurde eine Dame auf dem Zebrastreifen beim Café Rex auf dem Boulevard de Pérolles von einem Fahrzeug angefahren. Das bringt mich zur folgenden Frage:

- *Hat der Gemeinderat die Absicht die Sicherheit auf den Zebrastreifen auf dem Boulevard de Pérolles durch gezielte Massnahmen jetzt und rasch zu erhöhen und was für Massnahmen schlägt der Gemeinderat vor?"*

Herr Thierry Steiert, Direktor der Stadtpolizei und Mobilität, antwortet:

"Herr H. Werhonig stellt diese Frage bezüglich dieses Unfalls auf dem Pérolles Boulevard. Ich befürchte wenn ich diese Frage nächstes Mal beantworten würde, wäre die Antwort genau gleich wie heute, nämlich: Wir können diese Frage erst dann beantworten wenn wir den Polizeibericht haben und einen genauen Rapport über die Schuldfrage haben. Es kann nicht angehen, dass man mit dem Finger auf die Gemeinde zeigt wenn man nicht weiss wie der Unfall verursacht wurde. War z.B. der oder die Automobilist(in), welche(r) den Fussgänger angefahren hat, unter Alkohol- oder Medikamenteneinfluss oder gab es andere Parameter? Deshalb kann die Gemeinde nur dann einen Massnahmenkatalog in Angriff nehmen, wenn man aufgrund des Polizeiberichts davon ausgehen muss, dass tatsächlich z.B. seitens der Konfiguration eines Fussgän-

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

gerstreifens ein Problem besteht. Im Moment sind wir nicht in der Lage eine ausführlichere Antwort zu formulieren, da dieser Polizeibericht noch aussteht. Was ich aber sagen kann, ist, dass die Unfallstatistik im Bereich dieses Fussgängerstreifens, also im vorderen Teil des Péroles Boulevards, in den letzten zwölf Jahren keine signifikante Merkmale aufweist. Das haben wir immerhin heute noch überprüft."

Herr Hans Werhonig (SVP) ist mit dieser Antwort zufrieden.

- n°154 von Frau Béatrice Acklin Zimmermann (FDP) bezüglich den Übertrittsbestimmungen von der Orientierungsstufe in die Gymnasien der DOSF

Frau Béatrice Acklin Zimmermann (FDP) stellt dem Gemeinderat folgende Frage:

"Bezüglich den Übertrittsbestimmungen von der Orientierungsstufe in die Gymnasien besteht in der DOSF seit kurzem folgende Praxis: die Schülerinnen und Schüler der 3. Klasse der DOSF, die die Übertrittsprüfung ins Gymnasium am Ende des ersten Semesters erfolgreich bestanden haben, sind definitiv zugelassen zum Gymnasium und zwar unabhängig von den Leistungen, die sie im zweiten Semester erbringen. Ganz anders die Schülerinnen und Schüler, die prüfungsfrei zum Gymnasium empfohlen worden sind. Bei ihnen gilt nämlich, dass sie im zweiten Semester die genau gleiche Punktzahl erreichen müssen.

Quelle est la position du Conseil communal vis-à-vis de cette pratique de la DOSF qui implique une inégalité de traitement entre les élèves?

Auf welche rechtliche, bzw. reglementarische Grundlage stützt sich diese Praxis, welche die prüfungspflichtigen Schülerinnen und Schüler eindeutig bevorzugt?

Ist der Gemeinderat bereit an der entsprechenden Stelle zu intervenieren oder beruft er sich darauf, dass dies nicht in seiner Kompetenz stehe und diese Ungerechtigkeit weiter bestehen bleibt?"

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 155 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la création d'une centrale de gestion du trafic capable de dialoguer avec le Service d'aide à l'exploitation (SAE) des TPF

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) s'exprime comme suit:

"Il y a dans plusieurs villes (Lausanne, Genève, Berne, etc.), une centrale qui gère le trafic et, en même temps, peut correspondre avec le Service d'Aide à l'Exploitation (SAE) des transports en commun. Une telle centrale permet de réguler le passage des bus en donnant certaines priorités aux feux ainsi qu'elle permet une analyse en direct de la circulation et peut agir sur certains carrefours pour améliorer la fluidité du trafic. Est-ce que la Ville de Fribourg a planifié la création d'une centrale de gestion du trafic capable de dialoguer avec le Service d'Aide à l'Exploitation des TPF?"

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond de la manière suivante:

"La Ville de Fribourg n'a pas planifié la création d'une centrale de gestion de trafic dans la mesure où cette planification incomberait à l'Agglo. Cela dit, nous savons que le PA2, le projet d'Agglomération de deuxième génération, comprend une mesure dans le catalogue des mesures non infrastructurelles. Cette mesure prévoit une centrale de régulation de trafic pour l'Agglomération, ce qui est logique puisque la Ville n'installerait pas elle-même, toute seule, ce type d'infrastructure. Quant à savoir si cette centrale prévoit une fonctionnalité de liaison avec les systèmes de gestion des Transports publics fribourgeois (TPF), je préfère faire une analyse avec les services compétents de l'Agglomération et vous répondre de manière plus exhaustive à la prochaine séance."

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 156 de M. Claude Schenker (DC/VL) relative aux suites, pour la Ville de Fribourg, de l'Initiative populaire fédérale "Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires", dite "Initiative Weber"

M. Claude Schenker (DC/VL) tient les propos suivants:

"Ma question porte sur les suites pour la ville de Fribourg de l'initiative populaire fédérale 'Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires', dite 'Initiative Weber'.

Ainsi, notre capitale figurerait-elle, selon l'administration fédérale, parmi les communes dans lesquelles les résidences secondaires constitueraient plus de 20% du parc des logements et de la surface brute au sol habitable, ce qui est interdit par l'initiative, dont le délai de mise en œuvre de deux ans est échu depuis bientôt un mois. Qu'elle soit due au nombre élevé d'étudiants de notre ville universitaire ou à d'autres facteurs encore, une telle conclusion ressemble à un mauvais poisson d'avril. Même le comité d'initiative aurait déclaré qu'il était ridicule de tenir compte notamment des étudiants.

Mes questions sont simples:

- *à la connaissance du Conseil communal, quelles autres villes plus ou moins comparables à Fribourg seraient-elles touchées?*
- *quelles mesures le Conseil communal a-t-il prises, le cas échéant, avec ces autres communes pour corriger cette farce?*
- *le Conseil communal peut-il nous garantir ce soir que Fribourg ne figurera finalement pas parmi les communes concernées par cette initiative?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, produit la réponse suivante:

"A notre connaissance, M. C. Schenker, même M. Weber a trouvé que cette interprétation était ridicule et digne d'une farce du mois d'avril. Cela dit, y a-t-il d'autres villes qui sont plus ou moins comparables

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

et qui auraient les mêmes problèmes? A notre connaissance, Bienne et Delémont. Il y en a d'autres aussi, mais elles sont plus grandes.

Deuxièmement, quelles mesures le Conseil communal a-t-il prises, le cas échéant avec les autres communes? Il faut savoir que nous sommes en lien direct avec l'Etat, puisqu'il y a également toute une correspondance de données à avoir entre le Contrôle des habitants et le Service cantonal des statistiques. Dans ce contexte-là, l'affaire est suivie par notre service du Contrôle des habitants, en collaboration avec les services de l'Etat.

A la troisième question, la réponse est oui. Sinon, nous serions devenus une commune touristique, ce qui voudrait dire que nous pourrions ouvrir nos magasins tous les jours jusqu'à 22.00 heures. (Réactions amusées dans la salle). Parmi les mesures qui ont été prises, le Conseil communal a pris l'initiative d'écrire au Conseil fédéral pour protester sur cette manière de faire de la part de l'Administration fédérale, le signalant également à nos parlementaires fribourgeois, de telle sorte que des épisodes de ce genre-là, qui ne sont pas drôles du tout, ne se passent pas. Se voir interpellé un jour où tout à coup tout est sur Internet et où il est fait allusion à une lettre qui n'est même pas encore arrivée au Conseil communal le jour même, cette manière de procéder, celle qui consiste à publier à tout-va une décision, une sorte de sondage administratif, pour casser un peu partout pour voir ce que ça donne, est absolument inacceptable. Dans ce sens-là, nous avons également émis une protestation sèche et sonnante."

M. Claude Schenker (DC/VL) se déclare satisfait de la garantie obtenue.

- n° 157 de Mme Marine Jordan (PS) relative à l'évaluation faite par l'organisation "Solidar Suisse" quant à l'engagement des communes en matière de solidarité avec les pays du Sud

Mme Marine Jordan (PS) fait la déclaration ci-après:

"Dans un article du 5 mars dernier, La Liberté commente l'évaluation faite par l'organisation 'Solidar Suisse' quant à l'engagement des communes en matière de solidarité avec les pays du Sud, en s'appuyant sur l'étude de deux paramètres, à savoir:

1. *l'engagement financier des communes en matière de coopération au développement;*
2. *la pratique d'achats équitables.*

Il apparaît que Fribourg, dans ce classement des 88 communes examinées, est, selon les termes de La Liberté, 'à la traîne'.

Ma question est la suivante: à l'heure où le FIFF, encore une fois, termine avec un énorme succès une semaine de projections de film du Sud, la Ville de Fribourg envisage-t-elle de faire des efforts pour gagner quelques places dans ce classement?

Je pense principalement au second paramètre, à savoir la pratique d'achats équitables, puisque le contexte des finances de la Ville ne permet peut-être pas malheureusement une plus grande solidarité financière avec les pays du Sud."

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond de la manière suivante:

"Depuis plusieurs années, il existe un classement basé sur un certain nombre de critères pour déterminer la qualité 'donatrice' de toute les communes qui sont sollicitées dans ce domaine-là. Il y a peu, nous étions dans une catégorie qu'on pourrait intituler 'peut encore mieux faire', et nous y sommes toujours mais nous ne sommes pas, et de loin, la commune la plus économe dans ce domaine-là. J'aimerais vous rappeler qu'il y a plusieurs années, l'argent que nous consacrons à l'époque pour les aides en cas de catastrophe, aussi bien en Suisse que dans le monde, a été malheureusement supprimé pour des raisons financières. Une partie avait été intégrée pour permettre justement l'intégration des étrangers dans notre ville. C'est dans ce contexte-là qu'un poste concernant l'intégration des enfants dans le domaine scolaire avait été créé. Enfin, le classement établi par cette association n'a pas tenu compte notamment du fait que la Ville de Fribourg, par l'intermédiaire de ses Services industriels, offre chaque année, c'est d'ailleurs une décision que le Conseil général avait prise, 30 à 35'000 francs pour des projets concernant l'aide à des pays ayant besoin de production d'eau. Dans ce contexte-là, notre classement s'est quelque peu amélioré mais nous faisons toujours partie de ces communes qui 'peuvent encore mieux faire' dans ce domaine-là."

Mme Marine Jordan (PS) se déclare satisfaite de cette réponse.

- n° 158 de M. Daniel Gander (UDC) relative aux actuels et futurs engendrés par la politique culturelle de la Ville de Fribourg, pour elle et à l'échelle régionale

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration ci-après:

"Suite aux Assises de la Culture et vu la situation financière délicate de la Ville de Fribourg, je pose les questions suivantes:

- *A combien se montent les subventions annuelles accordées à l'Agglomération?*
- *Quelle est la rémunération des membres de la Commission culturelle de l'Agglo?*
- *Pouvez-vous estimer à quelle hauteur se montera le financement, pour Fribourg, des nouvelles institutions et locations de locaux projetées par le groupe de travail?*
- *En subventionnant à raison de 3,5% du budget global de la Commune, à quelle hauteur sera le montant alloué annuellement à la culture?*
- *Quelles sont les associations, sociétés et institutions (liste) qui sont subventionnées par la Commune de Fribourg?*
- *Quel sera au final le nombre d'employé-e-s engagé-e-s et payé-e-s par la Commune pour la culture?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, produit la réponse suivante:

"Les questions de M. D. Gander s'adressent autant à l'Agglo qu'à la Ville de Fribourg, raison pour laquelle il est évident que les ré-

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

ponses lui seront fournies dans le cadre d'une prochaine séance mais aussi dans le cadre du message du Conseil communal sur les comptes, puisque ces éléments-là, en toute transparence, y figurent. J'aimerais également dire que, depuis quelques mois, voire un peu plus, il y a eu la démarche des Assises culturelles et je pense que c'est dans ce contexte-là que M. D. Gander pose ces questions. J'aimerais juste corriger une chose, c'est que l'initiative de ces Assises de la culture a été prise par trois partenaires: la Préfecture, chargée de la Présidence de Coriolis Infrastructures, organe dans lequel la Ville de Fribourg est présente, l'Agglo et la Ville de Fribourg. C'est donc à la suite de cette initiative commune que ces Assises de la culture ont eu lieu. Elles ont maintenant produit un rapport qui doit être examiné par le Comité de pilotage des Assises culturelles et ensuite retourné auprès des organes, à savoir le Conseil communal pour la Ville de Fribourg, le comité d'Agglo pour l'Agglo, ainsi qu'au comité de Coriolis Infrastructures. A l'heure actuelle, aucune des propositions qui sont faites n'ont été acceptées ni entérinées. Elles font l'objet d'une étude. Donc, je n'aimerais pas qu'on mette dans ce domaine la charrue avant les bœufs."

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 159 de M. Martin Kuhn (PS) relative aux horaires d'école enfantine (EE) dont les demi-journées de congé changent au passage de l'EE1 à l'EE2, entrant en conflit avec l'organisation professionnelle des parents d'une année à l'autre

M. Martin Kuhn (PS) s'exprime comme suit:

"Le jour de congé diffère entre la première et la deuxième année d'école enfantine, soit le mardi pour la première et le mercredi pour la deuxième.

La gestion entre période d'école, période d'accueil extrascolaire et garde à la maison est un énorme casse-tête pour les parents. Rajouter un changement de jour de congé entre les deux années amène un problème supplémentaire (plus de possibilité pour un parent ou les deux parents de passer une journée complète avec les deux enfants). Beaucoup de familles peuvent se trouver obligées de mettre un ou les deux enfants toute la journée de congé à l'accueil extrascolaire.

Ce changement de jour de congé n'aide aucunement la vie de famille. Je souhaiterais savoir pourquoi ce changement de jour de congé a été mis en place. Est-ce qu'il a été bien pris en compte que des familles avec deux enfants de moins de deux ans d'écart peuvent être affectées? Y a-t-il une réflexion sur un changement possible du jour de congé? Est-ce que des familles en ont fait la demande? Si aucune réflexion n'a encore été faite, est-ce que cette problématique est connue?

Mettre en place un jour de congé semblable entre la première et la deuxième année enfantine permettrait de favoriser une bonne vie de famille et d'alléger la facture de l'accueil extrascolaire pour les familles."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, produit la réponse suivante:

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

"Effectivement, M. M. Kuhn, l'horaire suscite énormément de questions mais ce n'est pas tout à fait dans votre sens que les questions auxquelles nous devons faire face quand nous avons mis en place cet horaire sont posées. Il faut savoir que cet horaire a été introduit à cause de la deuxième année d'école enfantine, que nous avons fait une séance de travail avec les deux inspecteurs francophone et alémanique, qui avaient une longue expérience en la matière, la Ville de Fribourg étant l'une des dernières communes à introduire la deuxième année. Nous avons bénéficié de cette expérience. Eux-mêmes, nous ont proposé cet horaire, à savoir que les buts poursuivis étaient les suivants:

- *qu'il y ait le même horaire du début à la fin de l'année pour les écoles enfantines et pour les écoles primaires;*
- *il ne fallait pas que les deux groupes 'première année' et 'deuxième année' d'école enfantine soient trop souvent ensemble, parce que les groupes sont importants et qu'il est difficile aussi bien pour les enfants que pour les enseignants de se retrouver réunis au sein d'un grand groupe trop souvent. Raison pour laquelle, vous n'avez que le lundi matin et le vendredi matin où la première année et la deuxième année se retrouvent en classe;*
- *il fallait faire en sorte que les petits de première année d'école enfantine n'aient pas classe tous les matins pour qu'ils n'aient pas à se lever trop tôt. C'est pourquoi, ils sont scolarisés le lundi, mercredi et vendredi matin. Les inspecteurs ont également estimé que prendre 14 unités pour les enfants de EE₁ et 22 unités pour les EE₂ était une bonne chose, vu l'âge des enfants.*

Si vous prenez en compte tous ces éléments-là, vous obtenez l'horaire que nous proposons. Nous ne pouvons pas tenir compte encore des situations où il y a un enfant en EE₁ et un en EE₂, nous devons prendre des solutions qui tiennent compte de l'ensemble et de nombreux parents qui ont des enfants à l'école enfantine et à l'école primaire. Pour votre situation, c'est frustrant et je le comprends mais dès que votre enfant sera à l'école primaire, vous n'aurez plus de problèmes."

M. Martin Kuhn (PS) se déclare totalement insatisfait de cette réponse:

"Il ne s'agit pas de ma situation personnelle, mais c'est un élément qui impacte de nombreuses familles. Je parle au nom de parents qui se retrouvent dans ce cas de figure mais également au nom des parents qui doivent gérer un planning d'une année à l'autre car il est extrêmement compliqué de changer un planning professionnel. La conséquence est que ces familles placent leur enfant à l'accueil extrascolaire et la vie de famille passe derrière ou alors, cela oblige l'un des deux parents à rester à 100% à la maison pour s'occuper des enfants. Je persiste donc à penser que cette solution-là n'est pas adéquate à la vie des familles. Peut-être pour l'école, mais en tout cas pas pour les familles."

D. ALLOCUTION DE FIN D'ANNEE PRESIDENTIELLE

M. Pierre-Olivier Nobs, Président sortant, prononce l'allocution de fin d'année présidentielle ci-après:

"Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

Le 8 mai 2014, je terminerai officiellement mon mandat.

Présider notre Conseil fut pour moi un honneur et un plaisir. J'en garderai aussi de très bons souvenirs.

Sehr geehrte Damen und Herren, Mitglieder des Generalrates

Am 8. Mai 2014 werde ich offiziell mein Mandat beenden. Es war mir eine Ehre und ein Vergnügen, unseren Generalrat zu präsidieren. Ich werde diese Zeit immer in guter Erinnerung behalten.

Certes au départ, cela fait un peu peur mais une fois la vitesse de croisière atteinte, la satisfaction est au rendez-vous. Je sais, chères et chers collègues que souvent nous, membres du Conseil général, aimerions avoir un peu plus de poids dans les décisions et plus d'indépendance par rapport au Conseil Communal. J'ai pu le constater par exemple avec le dossier de la fusion tout en profitant au passage de remercier les membres de cette Commission pour l'excellent travail accompli. Mais n'oublions pas que nous sommes deux organes du même corps. Que nous avons pour mission de travailler en regardant dans la même direction pour le bien de notre population et de notre ville. Que nous devons respecter la séparation des pouvoirs entre le Conseil communal et le Conseil général. Cette séparation des pouvoirs est un principe essentiel à toute démocratie. Il permet de préserver les droits fondamentaux, la liberté de pensée et d'action, les sensibilités et la concorde, notamment entre nos deux Conseils. En tant que Président, je me suis efforcé de respecter ce principe. J'ai cependant pu constater que la tâche de notre secrétariat n'était pas toujours facile et que parfois satisfaire les demandes de notre Conseil et de son Président pouvait être en porte-à-faux avec les intérêts du Conseil communal. Mais n'oublions pas que jusqu'en 1982, le syndic d'une commune cumulait la fonction de syndic et de Président du Conseil général et que les habitudes ont la vie dure! Pour l'instant les dispositions légales ne nous permettent pas de nous émanciper plus.

Petit bilan

Votre Président sortant a préparé les séances de notre Conseil en collaboration étroite avec notre secrétariat, géré les débats qui se sont déroulés sur neuf soirées. Sur invitation, il a rendu visite à la Commission financière et à la Commission de fusion et les en remercie. Lancé un processus de toilettage de notre règlement ainsi qu'une réflexion qui propose d'augmenter la visibilité du Président de notre Conseil. Répondu à la presse et donné trois interviews aux médias électroniques, écrit au Conseil d'Etat pour lui manifester l'intérêt de notre Conseil à être associé aux festivités d'inauguration du pont de la Poya, organisé une course d'école. Bien entendu, il a continué à faire avancer le processus de révision de la brochure qui explique le job de Conseillère et de Conseiller général ainsi que les travaux en lien avec la nouvelle loi de l'information. Répondu aux courriers et transmis à qui de droit. Il a représenté notre Conseil et la population de notre ville à plus de cinquante reprises. Rencontré de manière informelle les Présidents des Conseil généraux de Villars-sur-Glâne et de Marly, dont je salue encore la présence parmi nous ce soir. Un moment marquant qui restera gravé dans ma mémoire fut les vœux adressés en votre nom à Messieurs Morerod et de Raemy. Un autre fut les salutations officielles adressées aux groupes participants aux rencontres internationales de folklore de Fribourg, salutations exprimées en bulgare, né-

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

palais, russe, roumain, polonais, portugais et espagnol et ceci au nom de nos deux Conseils, le Conseil communal étant en vacances durant cette période.

Bevor ich meinen Posten abgebe, liegt mir daran, noch einmal meine Sicht der Zweisprachigkeit zu erörtern. Wir sollten daran bleiben, sie im Rahmen und im Herzen unseres Rates zu fördern. Die Zweisprachigkeit ist ein Trumpf unserer Stadt und für die Zukunft von Gross-Freiburg-Fribourg. Sie hebt uns unter anderem von den Agglomerationen Lausanne und Bern ab. C'est pourquoi il est si important de songer à créer un destin commun non seulement avec des communes voisines francophones, mais aussi avec des communes voisines germanophones. Es scheint mir wichtig, dass man auch daran denkt, Düringen und gegebenenfalls Tafers in den Prozess einzuschliessen, um eine einheitliche zweisprachige Kantonshauptstadt zu kreieren. Une capitale cantonale bilingue qui est économiquement et culturellement forte, qui cultive la connaissance et le savoir, qui sache s'inscrire sur la diversité de ses membres pour développer une identité commune et dans laquelle il fait bon vivre.

Remerciements

Je remercie très chaleureusement Mmes N. Defferrard Crausaz, N. Marvardi et I. Buntschu pour leur travail de grande qualité et leur engagement pour le secrétariat du Conseil général! J'ai véritablement pu compter sur un secrétariat efficace, compétant et zélé! Je remercie aussi les scrutatrices et les scrutateurs, qui font un travail parfois ingrat, mais hautement important. Sans oublier notre scrutateur-chef, M. F. Miche. Un grand merci aussi au personnel de notre Commune qui œuvre dans l'ombre pour notre Conseil et pour notre Ville, ainsi qu'aux différents huis-siers qui se sont succédé pour assurer le bon déroulement et la sécurité de nos débats. Enfin, Je remercie notre Conseil communal pour sa collaboration et en particulier notre Syndic, M. P.-A. Clément, pour sa disponibilité et l'excellent climat de collaboration tout au long de mon année de Présidence.

Chères et chers collègues du Conseil général, je tiens à vous réitérer mes remerciements pour votre confiance. Ce fut, je le répète, un honneur que de présider cette noble assemblée en aussi bonne compagnie.

Liebe Kolleginnen und Kollegen des Generalrates, es liegt mir daran, ihnen meinen Dank für ihr Vertrauen auszusprechen. Es war für mich - ich wiederhole mich – eine Ehre, Präsident dieser noblen Vereinigung zu sein und ein Jahr in guter Gesellschaft mit Ihnen zu arbeiten.

Je souhaite plein succès à M. le Président nouvellement élu, M. M. Bugnon, que je remercie pour son aide et ses conseils avisés. Je lève la séance pour la dernière fois, M. le Président nouvellement élu, je vous cède la place!

Que Vive notre Conseil et que vive Fribourg–Freiburg!

Es lebe unser Generalrat und es lebe Freiburg–Fribourg!"

(Applaudissements)

Séance du 7 avril 2014

Divers (suite)

M. Marc Bugnon, Président élu, prend la parole dans les termes ci-après:

"M. le Président, nous l'avons bien compris, vous tiendrez encore très fermement les rênes de ce Conseil général pour exactement 30 jours et 45 minutes. Je tiens ici, en mon nom personnel et au nom aussi du Bureau et de l'ensemble du Conseil général, à vous remercier pour l'excellente collaboration que nous avons entretenue durant les onze derniers mois. Comme il faut que nos remerciements soient tangibles, je me suis tourné vers l'indispensable M. F. Miche, qui recueille systématiquement de nombreuses voix à chaque élection organisée par notre Conseil, je le félicite encore une fois moi aussi – M. F. Miche qui va, de manière tangible, vous exprimer notre reconnaissance." (Applaudissements)

La séance est close. Il est 23.15 heures.

Fribourg, le 12 mai 2014
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI